

N° 35
5 OCT.
2000

Page 1829
à 1880

L B.O.

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

EMPLOIS DE PROFESSEUR
DES UNIVERSITÉS ET
DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES
2ÈME PUBLICATION
ANNÉE 2000

Emplois de professeur des universités et de maître de conférences - 2ème publication année 2000 (pages I à XL)

■ *Emplois de maître de conférences offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1° de l'article 26-I du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, au recrutement.*

A. du 26-9-2000. JO du 30-9-2000 (NOR : MENP0002432A)

■ *Emplois de maître de conférences offerts au recrutement en application du 2° de l'article 26-I du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié.*

A. du 26-9-2000. JO du 30-9-2000 (NOR : MENP0002433A)

■ *Emplois de maître de conférences offerts au recrutement en application du 3° de l'article 26-I du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié.*

A. du 26-9-2000. JO du 30-9-2000 (NOR : MENP0002434A)

■ *Emplois de maître de conférences offerts au recrutement au titre de l'article 61 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié.*

A. du 26-9-2000. JO du 30-9-2000 (NOR : MENP0002435A)

■ *Emplois de professeur des universités offerts à la mutation, au détachement et, en application du 1° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, au recrutement.*

A. du 26-9-2000. JO du 30-9-2000 (NOR : MENP0002436A)

■ *Emplois de professeur des universités offerts au recrutement en application du 4° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié.*

A. du 26-9-2000. JO du 30-9-2000 (NOR : MENP0002437A)

■ *Emplois de professeur des universités offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.*

A. du 26-9-2000. JO du 30-9-2000 (NOR : MENP0002438A)

ORGANISATION GÉNÉRALE

1835 Administration centrale de la recherche (RLR : 120-1)
Attributions de fonctions.
A. du 25-9-2000 (NOR : RECD0072372A)

RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

1837 Dépenses publiques (RLR : 332-1d)
Régie d'avances auprès de la sous-direction de la formation des personnels de la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement du MEN.
A. du 21-7-2000. JO du 31-8-2000 (NOR : MENF0001987A)

- 1837 Dépenses publiques (RLR : 332-1d)
Régies de recettes auprès de certains services du MEN.
A. du 21-7-2000. JO du 31-8-2000 (NOR : MENF0001986A)
- 1838 Dépenses publiques (RLR : 332-1d)
Régie de recettes et régie d'avances à Saint-Laurent-du-Maroni
en Guyane
A. du 21-7-2000. JO du 31-8-2000 (NOR : MENF0001988A)
- 1839 Dépenses publiques (RLR : 332-1d)
Régies d'avances auprès des rectorats d'académie et des services
déconcentrés de l'académie de Paris.
A. du 31-7-2000. JO du 31-8-2000 (NOR : MENF0002052A)
- 1840 Dépenses publiques (RLR : 332-1d)
Régies de recettes et régies d'avances auprès des services
départementaux de l'EN.
A. du 12-7-2000. JO du 29-8-2000 (NOR : MENF0002073A)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 1841 Classes préparatoires (RLR : 471-0 ; 471-1)
Aménagements des programmes et horaires des classes préparatoires
scientifiques de la filière biologie, chimie, physique et sciences
de la Terre (BCPST).
N.S. n° 2000-159 du 29-9-2000 (NOR : MENS0002357N)
- 1843 Formations post-baccalauréat (RLR : 437-2)
Diplôme national de technologie spécialisé.
A. du 13-9-2000. JO du 21-9-2000 (NOR : MENS0002054A)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 1845 Brevet (RLR : 541-1a)
Diplôme national du brevet
A. du 28-7-2000. JO du 22-9-2000 (NOR : MENE0001891A)

PERSONNELS

- 1847 Personnels de l'enseignement supérieur (RLR : 710-3)
Liste des établissements publics autres que les établissements
publics à caractère scientifique, culturel et professionnel
dans lesquels sont instituées des commissions de spécialistes.
A. du 11-9-2000. JO du 20-9-2000 (NOR : MENP0002280A)
- 1847 Mutations (RLR : 804-0)
Affectation en Nouvelle-Calédonie et dans les TOM - rentrée 2001.
N.S. n° 2000-158 du 27-9-2000 (NOR : MENA0002411N)
- 1852 Adaptation et intégration scolaires (RLR : 723-3)
Actions spécifiques dans le domaine de l'AIS.
N.S. n° 2000-157 du 27-9-2000 (NOR : MENE0002409N)

- 1853 Commissions administratives paritaires (RLR : 720-4)
Calendrier prévisionnel des CAPN et des actes de gestion
des personnels ATOS - année 2000-2001.
Note du 27-9-2000 (NOR : MENA0002447X)
- 1863 Mutations (RLR : 610-4f ; 720-4 ; 804-0)
Candidatures à un poste relevant de l'Agence pour l'enseignement
français à l'étranger - année 2001-2002.
N.S. n° 2000-156 du 27-9-2000 (NOR : MENP0002386N)
- 1870 Stages (RLR : 601-3)
Programme d'études en Allemagne, formation à l'enseignement
bilingue pour professeurs stagiaires.
Note du 27-9-2000 (NOR : MENC0002369X)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 1871 Nomination
Directeur de l'école d'ingénieurs en modélisation mathématique
et mécanique de l'université Bordeaux I
A. du 12-9-2000. JO du 20-9-2000 (NOR : MENS0002317A)
- 1871 Nominations
Maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers
stagiaires - année 2000.
Arrêtés du 31-8-2000
(NOR : MENP0002439A et NOR : MENP0002440A)
- 1877 Nomination
CAPN des personnels de direction de 1ère catégorie.
A. du 27-9-2000 (NOR : MENA0002412A)

Concours de recrutement des personnels enseignants,
d'éducation et d'orientation des lycées et collèges
Concours correspondants pour les maîtres
des établissements d'enseignement privés sous contrat
Session 2001

ATTENTION

*La date de clôture des serveurs télématiques de préinscription
à ces concours est fixée le 19 octobre 2000 à 17 heures.
Les demandes de confirmation d'inscription doivent être adressées
au rectorat de l'académie d'inscription en recommandé simple
avant le 21 novembre 2000, minuit.
Ces dates sont impératives et aucune dérogation n'est possible.*

Le B.O. sur Internet

Le Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche, est en ligne sur le site Internet (<http://www.education.gouv.fr/bo>) depuis le 11 juin 1998.

On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.

Ce service offre trois possibilités :

- la consultation en ligne,
- le téléchargement,
- l'abonnement thématique.

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche pour un an au prix de 485 F (73,94 €)

BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		485 F	799 F	664 F	
			73,94 €	121,81 €	101,23 €	

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Etablissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Paris - Rédactrice en chef : Nicole Krasnopolski - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranhas - Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Martine Marquet - Préparation technique : Monique Hubert - Maquettistes : Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antonik, Béatrice

Heuline, Bruno Lefebvre, Karin Olivier, Pauline Ranck ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication, Bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENTS : CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O. est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

● Le numéro : 15 F - 2,29 € ● Abonnement annuel : 485 F - 73,94 € ● ISSN 1254-7131 ● CPPAP n°777 AD - Imprimerie nationale - O 007 XXX.

ORGANISATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION CENTRALE
DE LA RECHERCHE

NOR : RECD0072372A
RLR : 120-1

ARRÊTE DU 25-9-2000

MEN
DA B1

Atributions de fonctions

*Vu D. n° 87-389 du 15-6-1987; D. n° 2000-301
du 6-4-2000; A. du 7-1-1998 mod.*

Article 1 - L'arrêté du 7 janvier 1998 modifié portant attributions de fonctions à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est modifié ainsi qu'il suit:

DIRECTION DE LA TECHNOLOGIE (DT)

DT A 1 - Département espace, aéronautique
Directeur du département

Au lieu de : M. Salomon Arnaud, ingénieur en chef de l'armement

Lire : M. Mathieu Christophe, ingénieur en chef de l'armement

DT A 3 - Département informatique, télécommunications

Directeur du département

Au lieu de : M. Le Grand De Mercey Laurent, ingénieur en chef des télécommunications

Lire : N...

B - Sous-direction des technologies éducatives et des technologies de l'information et de la communication

DT B 2 - Bureau des ressources multimédia
Chef de bureau

Au lieu de : Mme Mesclon Claudine, conseiller d'administration scolaire et universitaire

Lire : N...

DIRECTION DE LA RECHERCHE (DR)

Adjoints au directeur

Au lieu de : M. Garden Maurice, professeur des universités

Lire : N...

Mission scientifique universitaire (commune à la direction de l'enseignement supérieur)

Chef de la mission

Au lieu de : M. Garden Maurice, professeur des universités

Lire : N...

Article 2 - Le ministre de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 25 septembre 2000

Le ministre de la recherche

Roger-Gérard SCHWARTZENBERG

RÈGLEMENTATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

DÉPENSES
PUBLIQUESNOR : MENF0001987A
RLR : 332-1dARRÊTÉ DU 21-7-2000
JO DU 31-8-2000MEN - DAF A2
ECO

Régie d'avances auprès de la sous-direction de la formation des personnels de la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement du MEN

*Vu D. n° 62-1587 du 29-12-1962 not. art. 18;
D. n° 66-850 du 15-11-1966 mod. par D. n° 76-70
du 15-1-1976; D. n° 92-681 du 20-7-1992 mod. par
décrets n° 92-1368 du 23-12-1992 et n° 97-33 du
13-1-1997; A. du 20-7-1992; A. du 28-5-1993;
A. du 4-6-1996*

Article 1 - Il est institué auprès de la sous-direction de la formation des personnels de la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale, une régie d'avances pour le paiement des dépenses de matériel et de fonctionnement dans la limite de 1000 F par opération.

Article 2 - Le montant maximal de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 10000 F.

Article 3 - Le régisseur remet à l'ordonnateur les pièces justificatives des dépenses payées dans le délai maximum de quinze jours à compter de la date des paiements.

Article 4 - Le directeur général de la comptabilité publique au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le directeur des affaires financières au ministère de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur des affaires financières
Michel DELLACASAGRANDE

Pour le ministre de l'économie, des finances
et de l'industrie
et par délégation,

Par empêchement du directeur général
de la comptabilité publique,

Le sous-directeur
J.-F. BERTHIER

DÉPENSES
PUBLIQUESNOR : MENF0001986A
RLR : 332-1dARRÊTÉ DU 21-7-2000
JO DU 31-8-2000MEN - DAF A2
ECO

Régies de recettes auprès de certains services du MEN

*Vu D. n° 62-1587 du 29-12-1962, not. art. 18;
D. n° 66-850 du 15-11-1966 mod. par D. n° 76-70
du 15-1-1976; D. n° 92-681 du 20-7-1992 mod. par*

*décrets n° 92-1368 du 23-12-1992 et n° 97-33 du 13-1-1997; D. n° 96-565 du 19-6-1996; A. du 20-7-1992;
A. du 28-5-1993; A. du 28-11-1996 mod. par
arrêtés du 28-7-1998 et du 7-6-1999*

Article 1 - Le dernier alinéa de l'article 1er de

l'arrêté du 28 novembre 1996 susvisé est **remplacé** par les dispositions suivantes:

“Le remboursement des dépenses supportées à titre provisoire sur crédits budgétaires peut également être encaissé par l'intermédiaire de la régie de recettes.”

Article 2 - Le directeur des affaires financières au ministère de l'éducation nationale et le directeur général de la comptabilité publique au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal

officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur des affaires financières

Michel DELLACASAGRANDE

Pour le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

et par délégation,

Par empêchement du directeur général

de la comptabilité publique,

Le sous-directeur

J.-F. BERTHIER

DÉPENSES
PUBLIQUES

NOR : MENF0001988A
RLR : 332-1d

ARRÊTÉ DU 21-7-2000
JO DU 31-8-2000

MEN - DAF A2
ECO

Régie de recettes et régie d'avances à Saint-Laurent-du- Maroni en Guyane

*Vu D. n° 62-1587 du 29-12-1962, not. art. 18;
D. n° 66-850 du 15-11-1966 mod. par D. n° 76-70
du 15-1-1976; D. n° 92-681 du 20-7-1992 mod. par
décrets n° 92-1368 du 23-12-1992 et n° 97-33 du 13-1-
1997; D. n° 96-565 du 19-6-1996; A. du 20-7-1992;
A. du 28-5-1993; A. du 4-6-1996*

TITRE I

Régie de recettes

Article 1 - Il est institué auprès du recteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, de la Guyane une régie de recettes, implantée à l'inspection de l'éducation nationale de Saint-Laurent-du-Maroni, pour l'encaissement des produits suivants :

- 1) remboursement de communications téléphoniques ;
- 2) remboursement de frais de déplacement;
- 3) remboursement de photocopies.

Article 2 - Le montant du produit susceptible d'être encaissé par la régie de recettes est limité à 1000 F par opération.

Article 3 - Les recettes prévues à l'article 1er sont encaissées par le régisseur et versées au

comptable assignataire dans les conditions fixées aux articles 7 et 9 du décret du 20 juillet 1992 susvisé sous réserve de l'application des articles 4 et 5 ci-après.

Article 4 - Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable assignataire et de virer sur son compte de dépôt de fonds au Trésor les recettes encaissées en numéraire dès qu'elles atteignent la somme de 4000 F et les recettes encaissées par l'intermédiaire de son compte courant postal dès qu'elles atteignent la somme de 10000 F, et au minimum une fois par mois.

Article 5 - Le régisseur de recettes est autorisé à disposer d'un fonds de caisse permanent de 500 F.

TITRE II

Régie d'avances

Article 6 - Il est institué auprès du recteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, de la Guyane une régie d'avances implantée à l'inspection de l'éducation nationale de Saint-Laurent-du-Maroni, pour le paiement des dépenses de matériel et de fonctionnement dans la limite de 1500 F par opération.

Article 7 - Le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 6000 F.

Article 8 - Le régisseur remet à l'ordonnateur les pièces justificatives des dépenses payées dans le délai maximum de quinze jours à compter de la date de paiement.

TITRE III

Dispositions communes

Article 9 - Les fonctions de régisseur de recettes et de régisseur d'avances peuvent être confiées à un même agent. Le régisseur est nommé par décision du recteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Guyane.

Article 10 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement. Toutefois, le régisseur est dispensé de la constitution d'un cautionnement lorsque :

- le montant moyen des recettes (tous moyens de paiement confondus) encaissées mensuellement n'excède pas 8000 F ;
- le montant de l'avance n'excède pas 8000 F ;
- le montant moyen des recettes (tous moyens

de paiement confondus) encaissées mensuellement ajouté au montant de l'avance ne dépasse pas 16000 F.

Article 11 - Le directeur des affaires financières au ministère de l'éducation nationale et le directeur général de la comptabilité publique au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur des affaires financières
Michel DELLACASAGRANDE

Pour le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

et par délégation,

Par empêchement du directeur général de la comptabilité publique,

Le sous-directeur
J.-F. BERTHIER

DÉPENSES PUBLIQUES	NOR : MENF0002052A RLR : 332-1d	ARRÊTE DU 31-7-2000 JO DU 31-8-2000	MEN DAF A2
-----------------------	------------------------------------	--	---------------

Régies d'avances auprès des rectorats d'académie et des services déconcentrés de l'académie de Paris

Vu A. du 5-7-1993 mod. par arrêtés du 2-10-1995 et du 5-8-1997 ; A. du 14-10-1997 mod. par A. du 1-4-1999 et A. du 9-7-1999

Article 1 - L'annexe de l'arrêté du 14 octobre 1997 susvisé fixant les modalités des régies d'avances, est **modifié** ainsi qu'il suit:

"Pour l'académie de la Martinique, il convient d'ajouter aux dépenses payables par la régie:

- aides aux handicapés;
- aides à la famille;
- frais de mission et de stage dans la limite de

8000 F par opération.

Pour l'académie de Versailles, le plafond de l'avance consentie au régisseur est fixé à 600000 F."

Le reste demeure sans changement.

Article 2 - Le directeur des affaires financières au ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur des affaires financières
Michel DELLACASAGRANDE

DÉPENSES
PUBLIQUES

NOR : MENF0002073A
RLR : 332-1d

ARRÊTÉ DU 12-7-2000
JO DU 29-8-2000

MEN - DAF A2
ECO - INT

Régies de recettes et régies d'avances auprès des services départementaux de l'EN

*Vu D. n° 62-1587 du 29-12-1962, not. art.18;
D. n° 66-850 du 15-11-1966 mod. par D. n° 76-70
du 15-1-1976; D. n° 92-681 du 20-7-1992 mod. par
décrets n° 92-1368 du 23-12-1992 et n° 97-33 du 13-1-
1997; D. n° 96-565 du 19-6-1996; A. du 20-7-1992;
A. du 28-5-1993; A. du 4-6-1996; A. du 28-11-1996*

Article 1 - Le dernier alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 28 novembre 1996 susvisé est **remplacé** par les dispositions suivantes:

“Le remboursement des dépenses supportées à titre provisoire sur crédits budgétaires peut également être encaissé par l'intermédiaire de la régie de recettes.”

Article 2 - Le directeur des affaires financières au ministère de l'éducation nationale, le directeur de la programmation, des affaires financières et immobilières au ministère de l'intérieur et le directeur général de la comptabilité publique au ministère de l'économie, des

finances et de l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 2000
Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur des affaires financières
Michel DELLACASAGRANDE
Pour le ministre de l'économie, des finances
et de l'industrie
et par délégation,
Par empêchement du directeur général
de la comptabilité publique,
Le sous-directeur
J.-F. BERTHIER
Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
Par empêchement du directeur
de la programmation, des affaires financières
et immobilières,
Le sous-directeur
B.MUNCH

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

CLASSES
PRÉPARATOIRES

NOR : MENS0002357N
RLR : 471-0 - 471-1

NOTE DE SERVICE N°2000-159
DU 29-9-2000

MEN
DES A9

Aménagements des programmes et horaires des classes préparatoires scientifiques de la filière biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST)

Réf. : D. n° 94-1015 du 23-3-1994 (B.O. hors-série n° 1 du 20-7-1995) ; A. du 11-3-1998 mod. (B.O. hors-série n° 2 du 9-4-1998) ; A. du 3-7-1995 mod. ; A. du 10-2-1995 mod. ; N.S. n° 98-061 du 23-3-1998 ; N.S. n° 98-134 du 23-6-1998

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie ; aux chefs d'établissement

■ Après avoir mesuré l'incidence de la réforme engagée en 1995 dans la filière biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), il est apparu nécessaire de procéder à différents aménagements portant sur les horaires des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE), sur le programme d'informatique ainsi que sur le champ des connaissances sur lesquelles portent les épreuves du concours. À titre transitoire et dans l'attente des modifications de programme des classes préparatoires qui devraient intervenir à partir de l'année 2002, des aménagements seront portés aux programmes présentés lors des concours organisés à l'issue de la filière BCPST. Le calendrier

de la mise en application de ces dispositions est défini ci après.

Répartition hebdomadaire des crédits horaires entre les différents enseignements des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE)

Il est rappelé que pour les classes de première année dont l'effectif global est inférieur ou égal à 24 étudiants, la répartition horaire est la suivante : 0,7 heure pour la biologie-géologie, 0,2 heure pour les sciences physiques, 0,1 heure pour les mathématiques. Ces heures doivent correspondre à une activité spécifiquement liée aux TIPE.

Pour les classes dont l'effectif est supérieur à 24 étudiants, la répartition précédente est doublée, toutes choses égales par ailleurs.

Les dispositions énoncées dans le second alinéa du chapitre I/2 de la note de service n° 98-061 du 23 mars 1998 relative aux travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) sont **abrogées**.

Désormais l'horaire global des TIPE de seconde année est fixé à 2 heures. Pour un effectif global inférieur ou égal à 24 étudiants, la répartition peut être la suivante : 1,25 heure pour la biologie-géologie, 0,50 heure pour les sciences physiques et 0,25 heure pour les mathématiques.

Pour les classes dont l'effectif est supérieur à 24 étudiants, la répartition précédente est

doublée, toutes choses égales par ailleurs. Cette répartition pourra être modulée en fonction du thème annuel.

Modalités d'organisation des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE)

Conformément à l'arrêté modifié du 11 mars 1998, les activités de la première année de TIPE BCPST doivent s'articuler avec une sortie sur le terrain concernant différents aspects des sciences de la vie et de la Terre et dont la préparation, l'exploitation et la réalisation font l'objet d'un court rapport.

Le passage à un seul dossier exposant le sujet désormais unique de TIPE en seconde année, à dominante biologique ou à dominante géologique ou mixte, choisi par le candidat ne change en rien les critères d'évaluation des TIPE ; aucune augmentation des exigences n'est souhaitée.

Il est rappelé que le lien entre les TIPE de première et de seconde année n'est que méthodologique.

Aménagement horaire en seconde année

À partir de la rentrée 2000 et conformément à l'arrêté modifié du 10 février 1995, en seconde année des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE), l'horaire hebdomadaire de travaux pratiques (TP) passe de 1 heure 30 à 2 heures, tandis que l'heure de travaux dirigés (TD) est supprimée. L'horaire global d'enseignement reçu par les élèves en TIPE diminue donc d'une demi-heure, passant à deux heures, soit 4 heures professeur pour une classe dédoublée. Cette diminution est liée à l'allègement des TIPE qui résulte du passage de deux thèmes à un seul.

Une demi-heure sera consacrée aux sciences de la Terre, dans le cadre de l'horaire hebdomadaire de travaux pratiques (TP) qui passe de 1 heure 30 à 2 heures. Elle permettra une familiarisation accrue avec les objets géologiques ; les études pratiques s'inscriront principalement dans la partie du programme intitulée "transformation des roches et de leurs minéraux". Le contenu

des programmes de cet enseignement n'est pas modifié.

Aménagement du programme d'informatique

L'actualisation du programme d'informatique de BCPST et son harmonisation avec celui des autres filières, en supprimant les références à PASCAL, et en facilitant l'introduction de logiciels analogues à MATHLAB, permet d'offrir aux élèves une formation qui répond davantage aux exigences de la professionnalisation en possédant un outil informatique performant et en maîtrisant les démarches prospectives inhérente à l'ingénierie et à l'entreprise.

En mai et juin 2000, des stages de formation préparant cette nécessaire adaptation seront ouverts à des professeurs chargés de l'enseignement informatique de première année de la filière. Les enseignants bénéficiant de ces stages seront désignés à raison d'un par établissement par leur chef d'établissement.

Le programme actualisé d'informatique pourra être appliqué dès la rentrée 2000 en première année. Il sera obligatoirement mis en œuvre dès la rentrée 2001 en première année et en seconde année.

Aménagements du programme des épreuves du concours BCPST

Les services des concours agronomiques signaleront aux candidats et élèves des classes concernées les aspects du programme qui ne feront pas l'objet d'épreuves d'examen : en première année, "l'observation de cnidaires montrant la diversité du groupe" (tout en gardant "observation des cnidaires montrant les particularités du groupe"), "le cycle de carboxylation photosynthétique" en C4/C3 (tout en gardant "le cycle de carboxylation photosynthétique" en C3), en seconde année "la génétique des haploïdes", "l'héritage cytoplasmique", "les diapauses animales".

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice de l'enseignement supérieur
Francine DEMICHEL

FORMATIONS
POST-BACCALAURÉAT

NOR : MENS0002054A
RLR : 437-2

ARRÊTÉ DU 13-9-2000
JO DU 21-9-2000

MEN
DES

Diplôme national de technologie spécialisé

Vu D. n° 84-573 du 5-7-1984 mod.; A. du 4-11-1994 mod.; A. du 31-5-1995; A. du 30-8-1995; avis du CSE du 30-6-2000; avis du CNESER du 19-6-2000

Article 1 - Le premier alinéa de l'article 1 de l'arrêté du 4 novembre 1994 susvisé est complété ainsi qu'il suit "... et 2000-2001".

Article 2 - La mise en place d'une préparation à titre expérimental du diplôme national de technologie spécialisé est reconduite pour l'année scolaire 2000-2001 pour les spécialités et les lycées et établissements d'enseignement privés

listés dans l'annexe de l'arrêté du 30 août 1995 susvisé ainsi que pour les spécialités et établissements d'enseignement supérieur mentionnés à l'arrêté du 4 novembre 1994 modifié.

Article 3 - La directrice de l'enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 13 septembre 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

La directrice de l'enseignement supérieur
Francine DEMICHEL

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

BREVET

NOR : MENE0001891A
RLR : 541-1aARRÊTÉ DU 28-7-2000
JO DU 22-9-2000MEN
DESCO A2

Diplôme national du brevet

Vu D. n° 87-32 du 23-1-1987; D. n° 96-465 du 29-5-1996; A. du 18-8-1999; A. du 25-2-2000; Avis du CSE du 30-6-2000

Article 1 - Le a) de l'article 4 de l'arrêté du 18 août 1999 susvisé est ainsi rédigé :

“a) Série collège

• Candidats scolarisés en classe de troisième à option langue vivante 2

Les résultats de ces élèves, en classe de quatrième et en classe de troisième, sont pris en compte comme suit :

	Coefficient
Français	1
Mathématiques	1
Première langue vivante étrangère	1
Sciences de la vie et de la Terre	1
Physique-chimie	1
Éducation physique et sportive	1
Enseignements artistiques (arts plastiques et éducation musicale)	2 (1+1)
Technologie	1
Deuxième langue vivante	1

Sont également pris en compte les points obtenus au dessus de la moyenne de 10 sur 20 dans l'un des enseignements optionnels facultatifs choisis par l'élève :

- latin ou langue régionale évalué en classe de quatrième et de troisième,

- ou grec évalué en classe de troisième.

• Candidats scolarisés en classe de troisième à option technologie

Les résultats de ces élèves, en classe de quatrième et en classe de troisième, sont pris en compte comme suit :

	Coefficient
Français	1
Mathématiques	1
Première langue vivante étrangère	1
Sciences de la vie et de la Terre	1
Physique-chimie	1
Éducation physique et sportive	1
Enseignements artistiques (arts plastiques et éducation musicale)	2 (1+1)
Technologie	2

Sont également pris en compte les points obtenus au dessus de la moyenne de 10 sur 20 en enseignement optionnel facultatif deuxième langue vivante évalué en classe de quatrième et de troisième”.

Article 2 - L'article 21 de l'arrêté du 18 août 1999 susvisé est ainsi rédigé :

“Article 21 - Une session est organisée chaque année pour la délivrance du brevet. La date de l'examen est fixée par le ministre de l'éducation nationale en France métropolitaine et par les

recteurs pour les départements d'outre-mer et pour les centres d'examen à l'étranger. Pour les candidats qui, pour raison de force majeure dûment constatée, n'ont pu se présenter aux épreuves de l'examen, le recteur pourra organiser une session de remplacement au début de l'année scolaire suivante."

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la session 2001 du diplôme national du brevet.

Article 4 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

P ERSONNELS

PERSONNEL DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

NOR : MENP0002280A
RLR : 710-3

ARRÊTÉ DU 11-9-2000
JO DU 20-9-2000

MEN
DPE

Liste des établissements publics autres que les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel dans lesquels sont instituées des commissions de spécialistes

Vu D. n° 88-146 du 15-2-1988 mod.; D. n° 90-928 du 10-10-1990; D. n° 92-378 du 1-4-1992; D. n° 93-320 du 8-3-1993 mod. par D. n° 96-710 du 6-8-1996; D. n° 93-722 du 29-3-1993; D. n° 93-1144 du 29-9-1993; D. n° 99-24 du 14-1-1999; D. n° 99-445 du 31-5-1999; A. du 15-2-1988 mod.

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 15 février 1988 susvisé est **modifié** ainsi qu'il suit:

I - Après les mots: "Écoles nationales d'ingénieurs de", le mot: "Belfort," est **supprimé**.

II - Les mots: "École nationale supérieure des arts et industries;" sont **supprimés**.

III - Les mots: "Institut industriel du Nord de la France;" sont **supprimés**.

IV - Les mots: "Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique;" sont **supprimés**.

V - Les mots: "Université française du Pacifique;" sont **supprimés**.

VI - Les mots: "École centrale de Lyon;" sont **supprimés**.

VII - Les mots: "Institut universitaire de formation des maîtres" sont **remplacés** par les mots: "Instituts universitaires de formation des maîtres".

VIII - Est **ajoutée** à la liste: "École nationale supérieure de la nature et du paysage."

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 septembre 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

MUTATIONS

NOR : MENA0002411N
RLR : 804-0

NOTE DE SERVICE N°2000-158
DU 27-9-2000

MEN
DPATE B3

Affectation en Nouvelle-Calédonie et dans les TOM - rentrée 2001

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale; aux vice-recteurs; au chef de service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon

■ La présente note de service a pour objet de fixer les modalités des candidatures à des postes

de personnel de direction en Nouvelle-Calédonie et dans les territoires d'outre-mer pour l'une des rentrées scolaires de l'année 2001, soit

- 1er mouvement : rentrée de mars 2001 : Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna;

- 2ème mouvement : rentrée de septembre 2001 : Mayotte, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Sont concernés par les présentes dispositions les personnels de direction qui exercent hors de ces territoires depuis au moins deux ans et qui

occupent leur poste actuel depuis trois années au moins.

Il est précisé qu'en application des dispositions des décrets n° 96-1026 et n° 96-1027 du 26 novembre 1996, la durée de l'affectation est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement d'une même durée. Pendant leur séjour dans un territoire, les mutations internes ne sont recevables qu'après deux ans de stabilité dans le poste.

S'agissant de la Polynésie française, l'enseignement du second degré étant organisé par le territoire, en application des dispositions législatives régissant son statut, la désignation des personnels de direction est subordonnée au choix effectué par les autorités territoriales parmi les candidatures présentées par le ministère de l'éducation nationale. Les autorités territoriales avertiront directement les candidats qu'elles auront retenus.

I - MODALITÉS DE CANDIDATURE

A - Constitution et acheminement du dossier de candidature

Les personnels de direction sont invités à retirer

directement, à l'aide de l'imprimé ci-joint (annexe), dès la publication de la présente note de service, un dossier de candidature auprès de la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau DPATE B3, 142, rue du Bac, 75007 Paris.

Les candidats n'ont qu'un seul dossier à constituer quel que soit le territoire sollicité.

Le dossier complet et signé, sera adressé, par la voie hiérarchique, en trois exemplaires au ministère de l'éducation nationale, bureau DPATE B3, 142, rue du Bac, 75007 Paris, accompagné des pièces suivantes:

- l'arrêté de nomination dans le corps des personnels de direction ;
- le dernier arrêté de promotion d'échelon ;
- une fiche familiale d'état civil.

La date limite de réception des dossiers, prévue ci-dessous, doit être impérativement respectée. Le dossier devra être transmis, par la voie hiérarchique, dans les délais les plus brefs, revêtu des avis de l'inspecteur d'académie et du recteur d'académie.

Les avis doivent être motivés par des appréciations détaillées.

B - Calendrier des opérations

1 - Mouvement pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna

Mercredi 25 octobre 2000	Date limite de réception des dossiers par le bureau DPATE B3
26 octobre au 10 novembre	Examen des dossiers par le bureau DPATE B3
2 ^e quinzaine de novembre	Candidatures soumises aux autorités territoriales
Début décembre	Proposition de mouvement soumis à la CAPN
Février 2001	Affectation des candidats retenus

2 - Mouvement pour Mayotte et la Polynésie française

Mardi 28 novembre 2000	Date limite de réception des dossiers par le bureau DPATE B3
Janvier 2001	Examen des dossiers par la DPATE
2 ^e quinzaine d'avril	Candidatures soumises aux autorités territoriales
Début mai	Audition des candidats à un poste en Polynésie française
Juin	Proposition de mouvement soumis à la CAPN
Septembre 2001	Affectation des candidats retenus

II - LES POSTES DE PERSONNELS DE DIRECTION DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

A - Informations générales relatives aux postes des TOM

L'attention des candidats est attirée sur les conditions de vie particulières dans ces territoires qui nécessitent une grande adaptabilité et la capacité à intégrer les spécificités locales.

Les candidats sont donc invités à se reporter aux dispositions mentionnées en annexe de la note de service DPE C4 n° 2000-102 du 6 juillet 2000 publiée au B.O. n° 27 du 13 juillet 2000:

- annexe III pour les postes situés en Nouvelle-Calédonie ;
- annexe IV pour les postes situés à Wallis-et-Futuna ;
- annexe V pour les postes situés à Mayotte ;
- annexe II pour les postes situés en Polynésie française.

B - Listes indicatives des postes ouverts au mouvement

Tout poste est susceptible d'être vacant, compte tenu des mouvements internes locaux et de la non connaissance à ce jour des retours en métropole.

Les listes suivantes des postes susceptibles d'être vacants sont communiquées à titre indicatif. Il s'agit des postes libérés par des personnels de direction qui ont épuisé leur durée de séjour autorisée en TOM avant le mouvement des mutations internes. Certains de ces postes présentent des profils particuliers

1 - Postes susceptibles d'être vacants en Nouvelle-Calédonie

Les postes susceptibles d'être vacants seront probablement situés en "brousse" (1) ou dans les îles Loyauté. Les postulants devront bien se renseigner sur la structure pédagogique avec GOD (groupement d'observation dispensé) ou ALP (annexe de lycée professionnel), la catégorie de l'établissement, le logement (certains sont non logés), les liens avec les traditions

locales, l'éloignement de Nouméa (seul véritable centre administratif et économique en Nouvelle-Calédonie).

- Grande Terre
 - . Proviseur du lycée Jules Garnier à Nouméa
 - . Principal du collège de Bourail
 - . Principal du collège de Kone
 - . Principal du collège de La Foa
 - . Principal du collège de Hienghène
 - . Principal du collège de Houailou
 - . Proviseur adjoint du lycée La Pérouse à Nouméa
 - . Principal adjoint du collège Magenta à Nouméa
 - . Principal adjoint du collège Georges Baudoux à Nouméa
 - . Principal adjoint du collège de Koutio à Dumbea
 - . Principal adjoint du collège de Kone
 - Archipel des îles Loyauté
 - . Principal du collège de La Roche à Maré
 - . Principal du collège de We à Lifou
 - . Principal adjoint du collège de La Roche à Maré.
- Dans les deux collèges de La Roche à Maré et de We à Lifou, situés dans des îles éloignées de la Grande Terre, la langue maternelle de 85 % des élèves n'est pas le français mais le nengone à Maré et le dréhu à Lifou. Le français est donc la langue "seconde" mais la langue locale maternelle est unique, tant à Maré qu'à Lifou.

Une expérience dans l'enseignement du français langue seconde, s'appuyant sur une solide formation linguistique, constitue un avantage pour la direction de l'un et l'autre de ces collèges.

Ces deux postes sont logés. Les moyens pédagogiques sont importants et les enseignants sont dans l'ensemble volontaires, à défaut d'être tous suffisamment préparés à leur mission et formés. Il est attendu de chacun des chefs d'établissement l'engagement moral de s'abstenir de toute demande de mutation pendant la durée complète du séjour en Nouvelle-Calédonie.

Les candidats au poste de principal du collège de Hienghène sont informés des difficultés d'accès de la commune, l'une des plus isolées de la côte Est de la Grande Terre et de l'inexistence à ce jour d'un logement de fonction, ce qui

(1) "Brousse": appellation, consacrée par l'usage, de tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie à l'exception de l'agglomération de Nouméa et des îles.

peut les obliger à résider en dehors de la commune.

En revanche, ce poste, difficile, peut s'avérer gratifiant pour l'étendue de la mission éducative qui s'y attache.

Près de 30% des élèves du collège ne parlent le français qu'au collège et 17% seulement ont pour langue maternelle le français, 65% des élèves s'expriment pour l'essentiel dans deux langues locales. Le taux d'élèves au collège de Hienghène est en constante progression. Dans ces conditions, le candidat retenu devra s'impliquer profondément pour définir et mettre en œuvre une stratégie d'ensemble susceptible d'aboutir à une réduction sensible sur quatre ans des écarts constatés dans les résultats scolaires des élèves. Il devra pour ce faire, favoriser la mobilisation des enseignants - volontaires, mais pour nombre d'entre eux peu formés - et renforcer dans toutes les disciplines la collaboration avec les parents d'élèves, la commune, la province et le vice-rectorat.

Il disposera de moyens pédagogiques importants et devra prendre l'engagement moral de ne pas solliciter sa mutation pendant la totalité de son séjour. Il devra manifester un intérêt soutenu pour les questions linguistiques - une solide formation à cet égard serait un atout - et des capacités appuyées d'adaptation dans un environnement social et culturel très éloigné des modèles occidentaux courants.

2 - Poste susceptible d'être vacant dans les îles de Wallis-et-Futuna

. Principal du collège Ono-Sissia à Futuna

3 - Postes susceptibles d'être vacants à Mayotte

. Proviseur du lycée de Sada

. Proviseur du lycée professionnel de Kahani

. Principal du collège de Bandrele

. Principal du collège de Petite Terre à Pamandzi

. Principal adjoint du collège de Kaweni

4 - Postes susceptibles d'être vacants en Polynésie française

La direction des enseignements secondaires (secrétariat général) tient à la disposition des candidats aux emplois de direction la liste de ces postes, liste qui précise le type d'établissement,

sa localisation géographique, sa structure, l'existence ou non d'un logement de fonction.

- Îles du Vent:

. Proviseur du lycée Paul Gauguin à Papeete

. Principal du collège de Tipaerui à Papeete

. Proviseur du lycée polyvalent du Taaone à Pirae

. Proviseur adjoint du lycée technique hôtelier à Pirae

. Principal adjoint du collège de Mahina

. Proviseur du lycée polyvalent de Taravao à Taïarapu

. Proviseur du lycée polyvalent de Papara

. Principal du collège de Pao Pao à Moorea

. Principal du collège de Afareiatu à Moorea

- Îles sous le Vent

. Proviseur du lycée professionnel de Uturoa à Raiatua

- Îles Australes

. Principal du collège de Mataura

. Principal adjoint du collège de Huanine

. Principal du collège de Rurutu

- Archipel des Tuamutu

. Principal du collège de Rangiroa

C - Informations complémentaires

Des informations complémentaires sur les postes peuvent être obtenues auprès des vice-rectorats concernés:

- vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie, BP G4, 98848 Nouméa cedex, télécopieur n° 00 687 273048, www.ac-noumea.nc

- vice-rectorat des îles Wallis-et-Futuna, BP 244 Mata-Utu, 98600 Uvea, Wallis-et-Futuna

- vice-rectorat de Mayotte, BP 76, 97600 Mamoudzou, Mayotte, tél. 0269611024

- Vice-rectorat de Polynésie française, BP 20673, 98713 Papeete, Polynésie française, tél. 00689540400, télécopieur 00689435682, e-mail : dir@des.pf

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

Annexe

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

RENTRÉE SCOLAIRE TERRITORIALE 2001
Bureau DPATE B3

M - Mme - Mlle Nom Prénom

Date de naissance

Situation professionnelle au 1-9-2000

Emploi

Établissement

Adresse professionnelle

Code postal Commune

Tél. professionnel Fax

Adresse personnelle:

Code postal Commune

Tél. personnel

Demande à participer au mouvement de mutation des personnels de direction en TOM pour la rentrée scolaire 2001.

Fait à le Signature

Actions spécifiques dans le domaine de l'AIS

Réf. : N.S. n° 99-007 du 22-1-1999

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

■ La direction de l'enseignement scolaire a demandé au Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI) de Suresnes d'organiser et de mettre en œuvre durant l'année scolaire 2000-2001, dans le cadre de ses activités et, notamment, celles liées à la formation de certains personnels de l'adaptation et de l'intégration scolaires, des

actions nationales spécifiques de formation continue.

Ces actions, énumérées ci-dessous, sont la reconduction ou la poursuite d'actions déjà engagées. Elles concernent des personnels du premier degré autorisés par les inspecteurs d'académie à y participer, soit parce qu'elles constituent une adaptation à l'emploi dans le cas des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'AIS, soit parce qu'elles offrent un complément de formation pour des enseignants exerçant dans des classes accueillant des élèves relevant de l'AIS.

I - Liste des actions

1 - Regroupement des coordonnateurs académiques de la formation des DDEAS	29 septembre 2000
2 - Formation des IEN chargés de l'AIS Niveau I, 1ère année	27 novembre - 1er décembre 2000 4 décembre - 8 décembre 2000 8 janvier - 12 janvier 2001 15 janvier - 19 janvier 2001
3 - Formation des IEN chargés de l'AIS Niveau I, 2ème année	4 décembre - 8 décembre 2000 11 décembre - 15 décembre 2000 5 mars - 9 mars 2001 12 mars - 16 mars 2001
4 - Enseigner en milieu carcéral (les dates de la 1ère semaine organisée à l'École nationale de l'administration pénitentiaire seront précisées ultérieurement)	27 novembre - 1er décembre 2000 12 mars - 16 mars 2001
5 - Perfectionnement en langue des signes française et mise en œuvre du bilinguisme Niveau II	27 novembre - 1er décembre 2000 22 janvier - 26 janvier 2001 14 mai - 18 mai 2001
6 - Perfectionnement en langue des signes française et mise en œuvre du bilinguisme Niveau III	15 janvier - 19 janvier 2001 12 mars - 16 mars 2001 14 mai - 18 mai 2001
7 - Perfectionnement dans les techniques verbotonaes d'acquisition de la langue pour les jeunes sourds - Niveau III	19 mars - 23 mars 2001

II - Modalités d'organisation

Toutes les actions, à l'exception de la 1ère session de l'action n° 4 "Enseigner en milieu carcéral" qui aura lieu à l'École nationale de l'administration pénitentiaire, se dérouleront au CNEFEI, 58-60, avenue des Landes à Suresnes. Le régime étant celui de l'internat, les stagiaires ne pourront prétendre qu'au remboursement de leurs frais de transport. Ceux-ci seront assumés par l'inspection académique des Hauts-de-Seine qui recevra sur le chapitre 37-20 article 10 les crédits nécessaires.

Pour ce qui concerne les inscriptions, les inspections académiques concernées recevront les listes des stagiaires ainsi établies:

- action n° 1: correspondants désignés ;
- action n° 2: données communiquées par la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement y compris des reports de stages pour des IEN nommés en 1999 ;

- action n° 3: inspecteurs ayant participé à la 1ère année de formation en 1999-2000 ;

- action n° 4: données communiquées par le ministère de la justice ;

- actions n° 5, 6 et 7: stagiaires ayant participé aux sessions organisées en 1999-2000.

Après validation et modifications éventuelles communiquées au bureau DESCO A10, les inspections académiques procéderont à l'établissement des ordres de mission sans frais.

Les listes définitives seront communiquées par le bureau DESCO A10 au CNEFEI ainsi qu'à l'inspection académique des Hauts-de-Seine qui devra procéder au remboursement des frais de déplacement.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
 Jean-Paul de GAUDEMAR

COMMISSIONS
 ADMINISTRATIVES PARITAIRES

NOR : MENA0002447X
 RLR : 720-4

NOTE DU 27-9-2000

MEN
 DPATE C1

Calendrier prévisionnel des CAPN et des actes de gestion des personnels ATOS - année 2000-2001

(voir tableaux pages suivantes)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CAPN DES PERSONNELS ATOS 2000-2001

Corps	Ordre du jour	Date prévue	Heure
TEN	Avancement	Jeudi 19-10-2000	14 h 30
SASU	Bilan des opérations de gestion déconcentrées	Jeudi 26-10-2000	10 h 00
Secrétaires de documentation	Avancement	Mardi 21-11-2000	14 h 30
MEN	Avancement, titularisation	Vendredi 1-12-2000	14 h 30
TL	Avancement	Lundi 18-12-2000	14 h 30
SASU	Avancement	Jeudi 21-12-2000	14 h 30
Adjoints adm.	Bilan des opérations de gestion déconcentrées	Jeudi 11-1-2001	14 h 00
Agents adm.	Bilan des opérations de gestion déconcentrées	Jeudi 11-1-2001	16 h 00
AASU	Bilan des opérations d'avancement au titre de 2000 Avancement Mutations dans les TOM	Jeudi 18-1-2001	14 h 30
OEA	Bilan des opérations de gestion déconcentrées	Jeudi 25-1-2001	14 h 30
MO	Bilan des opérations de gestion déconcentrées	Jeudi 1-2-2001	14 h 00
OP	Bilan des opérations de gestion déconcentrées	Jeudi 1-2-2001	16 h 00
Infirmières	Avancement Mutations dans les TOM	Lundi 5-2-2001	14 h 30
CTSS	Mouvement national Accueil en détachement Avancement	Jeudi 8-3-2001	14 h 30
SASU	Mouvement national (inter-académique)	Jeudi 15-3-2001	10 h 00
ASS	Mouvement national (inter-académique) Avancement	Mardi 20-3-2001	14 h 30
Cat. C filière labo (ATL, AL, AGIL)	Bilan des opérations de gestion déconcentrées	Mardi 27-3-2001	14 h 30
SASU	Titularisation des "hors académie" Accueil en détachement	Mardi 15-5-2001	14 h 30
TEN	Mouvement national Accueil en détachement Avancement, titularisation	Mardi 22-5-2001	14 h 30
MEN	Mouvement national Accueil en détachement Titularisation	Jeudi 31-5-2001	14 h 30
AASU	Mouvement national des titulaires	Jeudi 7-6-2001	10 h 00
CTSS	Titularisation	Lundi 11-6-2001	14 h 30
TL	Mouvement national Titularisation Accueil en détachement	Jeudi 14-6-2001	14 h 30
AASU	Titularisation Bilan 2000 : formation, mouvement Mouvement national des stagiaires Ajustements du mouvement des titulaires Accueil en détachement	Mardi 26-6-2001	14 h 30

(suite de la page 1854)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ACTES DE GESTION - ANNÉE 2000-2001
ATTACHES D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDEES	CALENDRIER		Services concernés
		Date d'envoi	Date limite retour	
CAP du JEUDI 19 JANVIER 2001				
Bilan des opérations d'avancement	CIV	2 mars 2000 Note N° 63	1 ^{er} septembre 2000	RECTORATS
Répartition des possibilités d'avancement - au grade d'APASU 1 ^{er} et 2 ^{es} Classes - liste d'aptitude AASU APASU de 4 ^{ème} classe	Rapport sur les conditions de réalisation retraites	OCTOBRE 2000	30 NOVEMBRE 2000	
Notation des AASU en fonctions hors-académie -répartition des réductions d'ancienneté	Nombre de promouvables et effectifs réels sauf retraites	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE ACORA		
Avancement des agents en fonction hors académie : - propositions d'avancement au grade d'APASU - liste d'aptitude AASU	Nombre de retratables	NOTE DPATE C1 N° 4261 DU 24 JUILLET 2000	15 OCTOBRE 2000	GRANDS ETABLISSEMENTS T.O.M. DA/B2 ORGANISMES DE DETACHEMENT
Mutations en TOM	Fiches de notation	NOTE DPATE C1 N° 3606 DU 2 MAI 2000	1 ^{er} SEPTEMBRE 2000	
CCPM placés auprès du ministère des Affaires Etrangères et de l'A.E.F.E. - 2 ^{ème} quinzaine février 2001 Détachements à l'étranger	Rapports sur la manière de servir Classement des promouvables	NOTE DPATE C1 N° 4260 DU 24 JUILLET 2000	15 OCTOBRE 2000	
Mutations des AASU titulaires	Vacances des postes	NOTE DPATE C1 SEPTEMBRE 2000	15 NOVEMBRE 2000	RECTORATS GRANDS ETABLISSEMENTS T.O.M. DA/B2 ORGANISMES DE DETACHEMENT
	Saisie des vœux par les agents sur Internet du 13 NOVEMBRE 2000 au 4 DECEMBRE 2000	B.O. spécial NOVEMBRE 2000	14 DECEMBRE 2000	
	Dossiers de demande de détachement	Note de service DRIC et Note de service DPE/DESCO/DPATE BO octobre 2000	DECEMBRE 2000	RECTORATS GRANDS ETABLISSEMENTS DA/B2 ORGANISMES DE DETACHEMENT
CAP du JEUDI 7 JUIN 2001	Extraction des bases académiques	NOVEMBRE 2000		
	Validation des postes offerts au mouvement pour publication début janvier 2001	NOVEMBRE 2000	19 NOVEMBRE 2000	RECTORATS GRANDS ETABLISSEMENTS T.O.M. DA/B2
	Fiches de postes à responsabilités particulières	Envoi e-mail MI- NOVEMBRE 2000	MI-DECEMBRE 2000	
	Saisie des vœux par les agents sur Internet du 11 janvier au 7 mars 2001	B.O. spécial NOVEMBRE 2000	16 MARS 2001	ORGANISMES DE DETACHEMENT
CAP du MARDI 26 JUIN 2001				
Titularisation des AASU stagiaires	Rapports de stage	MARS 2001	16 MAI 2001	RECTORATS
Mutations des AASU stagiaires	Saisie des vœux par les agents sur Internet du 11 janvier au 7 mars 2001	B.O. spécial NOVEMBRE 2000	16 MARS 2001	GRANDS ETABLISSEMENTS DA/B2
Accueil en détachement dans le corps des AASU	Dossiers de demande de détachement (fiche de notation, C.V., etc...)		FIN AVRIL 2000	AUTRES ADMINISTRATIONS DA/B2 DPATE/C2
Bilan des opérations 2000 du mouvement et de formation				
Ajustements du mouvement des titulaires	STATISTIQUES ETABLIES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE			

SECRETAIRES D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

OPERATIONS	Informations demandées	Date d'envoi	CALENDRIER	
			Date limite retour	Services concernés
CAP du JEUDI 26 OCTOBRE 2000 BILAN DES OPERATIONS DE GESTION DECONCENTREE	CIV Rapports sur les mouvements intra-académiques, affectation, accueil en détachement et le recrutement.	2 Mars 2000 Note n°63 17 JUILLET 2000 Note DPATE C1 N°4080	1er SEPTEMBRE 2000 15 SEPTEMBRE 2000	Recteurs
CAP du JEUDI 21 DECEMBRE 2000 REPARTITION DES POSSIBILITES D'AVANCEMENT entre les académies pour : - Liste d'aptitude SASU - Tableau d'avancement à la classe supérieure - Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle - NOTATION ET AVANCEMENT DES SASU en fonction hors académie - Répartition des réductions d'ancienneté (avancement accéléré) Propositions d'avancement aux grades de SASU classe supérieure et SASU classe exceptionnelle ainsi que pour la liste d'aptitude (SASU en fonction hors académie)	Effectifs réels, Nombre de promouvables (dont ZEP) Retraites, CFA Bordereaux récapitulatifs et fiches de notation Rapports sur la manière de servir et classement des agents.	24 JUILLET 2000 Note DPATE C1 n° 4281 Note DPATE C1 n°3606 du 2 mai 2000 (diffusion le 3 JUILLET 2000) 21 JUILLET 2000 Note DPATE C1 n°4236 24 JUILLET 2000 Note DPATE C1 n° 4280	EXTRACTION ANNUAIRE AGORA sauf retraites OCTOBRE 2000 1er OCTOBRE 2000 1 SEPTEMBRE 2000 1 OCTOBRE 2000	Recteurs Recteurs Grands établissements TOM DA Organismes de détachement
Commission consultative paritaire mixte placée auprès du ministère des Affaires Etrangères et de l'A.E.F. - 2ème quinzaine février 2001 Détachements à l'étranger	Dossiers de demande de détachement	Note de service DRIC et Note de service DPE/DESCO/DPATE - BO OCTOBRE 2000	DECEMBRE 2000	Recteurs Grands établissements DA Organismes de détachement TOM
CAP du JEUDI 15 MARS 2001 MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE MUTATIONS DANS LES T.O.M. ET COLLECTIVITES TERRITORIALES D'OUTRE-MER	Liste des postes précis et nombre de possibilités d'accueil offerts au mouvement pour publication BO début déc. 2000 Saisie des vœux par les agents sur internet du 11 décembre 2000 au 16 janvier 2001	SEPTEMBRE 2000 BO spécial NOVEMBRE 2000	15 NOVEMBRE 2000 29 JANVIER 2001	Recteurs Grands établissements TOM DA
CAP DU MARDI 15 MAI 2001 TITULARISATIONS DES SASU EN FONCTION HORS-ACADEMIE DETACHEMENTS DANS LE CORPS DES SASU (accord de principe sur la possibilité d'accès)	Rapports de stage Dossiers de demande de détachements (fiches de notation, CV, etc...)	MARS 2001	Mi-avril 2001 Mi-avril 2001	TOM Grands établissements Autres Administrations DA

TECHNICIENS DE LABORATOIRE

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDÉES	CALENDRIER	
		Date d'événement	Date limite retour Services concernés
<p>COUPE DE LUNDI 18 DECEMBRE 2000</p> <p>Réductions d'effectif</p>	Notes de réunion	NOTE D'APATRI (N° 2000/218 III) du 27 MARS 2000	30 JUIN 2000 RECTORATS
Avancement à la classe supérieure et à la classe immédiatement inférieure	Propositions analytiques de classement et rapports sur la manière de servir	OCTOBRE 2000	27 OCTOBRE 2000
<p>CAP de JEUDI 14 JUIN 2001</p> <p>Maintenance nationale</p>	Plans des postes offerts	DECEMBRE 2000	08 FÉVRIER 2001 RECTORATS
Accueil en affectation	Échelle des notes pour les agents par tranchée du 18 mars 2001 au 18 JUIL 2001	180 (national)	4 MAI 2001
Travail fonctionnel des agents	Dossier de demande de détachement	NOVEMBRE 2000	4 MAI 2001 AUTRES ADMINISTRATIONS
	Rapports de stage	JUIN 2001	4 MAI 2001 RECTORATS

TECHNICIENS DE L'ÉDUCATION MATERNELLE

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDÉES	CALENDRIER	
		Date d'événement	Date limite retour Services concernés
<p>COUPE DE JEDI 18 OCTOBRE 2000</p> <p>Réductions d'effectif</p>	Notes de réunion	NOTE D'APATRI (N° 1429) du 17 MARS 2000	30 JUIN 2000 RECTORATS
<p>CAP de MARDI 22 MAI 2001</p> <p>Traitements d'avancement à la classe supérieure</p>	Rapports sur la manière de servir	FÉVRIER 2001	9 MARS 2001 RECTORATS
Maintenance	Notes de propositions	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE ADORES	
Accueil en affectation	Plans des postes offerts	DECEMBRE 2000	28 JANVIER 2001 RECTORATS
Trouver l'emploi des agents	Sécher les notes par les agents par tranchée du 28 février 2001 au 31 JUIL 2001	180 (national)	9 AVRIL 2001
	Dossiers de demande de détachement	NOVEMBRE 2000	9 AVRIL 2001 AUTRES ADMINISTRATIONS
	Rapports de stage	MARS 2001	9 AVRIL 2001 RECTORATS

SECRETAIRES DE DOCUMENTATION

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDEES		CALENDRIER	
	Date d'envoi	Date limite retour	Service concerné	
CAP du MARDI 21 NOVEMBRE 2000	Note DPATE/C1 N° 3367 du 2 MAI 2000	30 JUIN 2000	RECTORATS GRANDS ETABLISSEMENTS DA/B2	
Réductions d'ancienneté	Fiches de notation			
Tableau d'avancement à la classe supérieure et à la classe exceptionnelle des secrétaires de documentation	Classement des promouvables Rapports sur la manière de servir	3 NOVEMBRE 2000		

PROFESSEURS

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDEES	CALENDRIER		
		Date d'envoi	Date limite retour	
<p>Cap du Lundi 9 Février 2001</p> <p>Personnels en fonctions hors-accidents</p> <p>- Réductions d'anciennetés 2000</p> <p>- Avancement au 2ème grade 2001</p> <p>- Avancement au 1^{er} grade 2001</p>	<p>MARQUE DE NOTATION</p> <p>PROPOSITIONS DE CLASSEMENT ET RAPPORTS SUR LA MANIERE DE SERVIR</p>	<p>NOTES N° 2000/2000, 2000/2000, 2000/2001, 2000/2001 du 04 OCTOBRE 2000</p> <p>28 JUIN 2000</p>	<p>16 OCTOBRE 2000</p> <p>14 DECEMBRE 2000</p>	<p>TOMI</p> <p>DIVERS COURRIERS DE DETACHEMENT</p>
Régularité des possibilités de promotion au 2ème grade 2001 (T.A.)	Régularité	OCTOBRE 2000	OCTOBRE 2000	RECTORATS
Régularité des possibilités de promotion au 1 ^{er} grade 2001 (T.A. chabod)	Statuts régis et nombre de promotions possibles Nombre de promotions	OCTOBRE 2000	30 NOVEMBRE 2000	RECTORATS

ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDEES	CALENDRIER		Service concerné
		Date d'envoi	Date limite retour	
CAPN Du mardi 20 MARS 2001	Fiches de notation	NOTES N°2000/3613, N°2000/3614 et N°2000/3615 du 28 JUIN 2000	16 OCTOBRE 2000	GRANDS ETABLISSEMENTS TOM DA/B2
- avancement au grade d'assistante) de service social principale) 2001		Propositions de classement et rapports sur la manière de servir	DECEMBRE 2000	2 FEVRIER 2001
Repartition des possibilités de promotion au grade d'assistante) de service social principale) 2001 (T.A.)	Retraites	OCTOBRE 2000	15 DECEMBRE 2000	RECTORATS
Mouvement Inter-académique	Effectifs réels	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA - DECEMBRE 2000		
	Nombre de promouvables	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA - FEVRIER 2001		
	Liste des postes offerts	OCTOBRE 2000	30 OCTOBRE 2000	
	Saisie des vœux par les agents sur internet du 18 décembre 2000 au 23 Janvier 2001	BO spécial NOVEMBRE 2000	2 FEVRIER 2001	RECTORATS

CONSEILLERS TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDEES	CALENDRIER		Service concerné
		Date d'envoi	Date limite retour	
CAP du JEUDI 8 MARS 2001	Fiches de notation	DPATE/C1 N°2000/1529 du 23 MARS 2000	30 JUIN 2000	
Réductions d'ancienneté		DECEMBRE 2000	2 FEVRIER 2001	RECTORATS
Liste d'aptitude	Propositions académiques de classement et rapports sur la manière de servir	OCTOBRE 2000	NOVEMBRE 2000	DA/B2
Mouvement national	Liste des postes offerts	BO spécial NOVEMBRE 2000	2 FEVRIER 2001	ORGANISMES DE DETACHEMENT
Accueil en détachement	Dossiers de demande de détachement		2 FEVRIER 2001	AUTRES ADMINISTRATIONS
CAP du LUNDI 11 JUIN 2001	Rapports de stage	MARS 2001	11 MAI 2001	RECTORATS
Titularisation des CTSS stagiaires				

MEDECINS DE L'EDUCATION NATIONALE

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDEES	CALENDRIER		
		Date d'envoi	Date limite retour	Service concerné
CAP du VENDREDI 1er DECEMBRE 2000 Tableau avancement à la 1ère classe Réductions d'ancienneté	Propositions de classement académique et rapports sur la manière de servir Fiches de notation	OCTOBRE 2000	3 NOVEMBRE 2000	RECTORATS
Titularisation de stagiaires recrutés avant le 01/09/2000 CAP du LUNDI 31 MAI 2001	Rapports de stage	NOTE DPATE/C1 n°2000/1350 du 14 MARS 2000 SEPTEMBRE 2000	30 JUIN 2000	
Mouvement national	Liste des postes offerts	JANVIER 2001	09 FEVRIER 2001	
Titularisation des stagiaires	Saisie des vœux par les agents sur internet du 13 mars au 17 avril 2001	BO spécial NOVEMBRE 2000	30 AVRIL 2001	RECTORATS
Accueil en détachement	Rapports de stage	AVRIL 2001	15 MAI 2001	
	Dossiers de demande de détachement		27 AVRIL 2001	AUTRES ADMINISTRATIONS

PILOTAGE DE LA GESTION DÉCENTRÉE (PARTIE 01)

OPÉRATIONS	INFORMATIONS DEMANDÉES	CALENDRIER		
		Date d'envoi	Date limite de retour	Service concerné
<p>REPARTITION ENTRE LES ACADEMIES DES POSSIBILITES DE PROMOTION</p> <p>Personnels professeurs : LA à maître-ouvrier TA à MOP TA à OEP TA à OER (sans classe) TA à AST (sans classe) Personnels administratifs : LA à équivalent administratif TA à AAP1 TA à AAP2 TA à AA 1ère classe TA à AA 2ème classe</p> <p>Personnels de laboratoire : LA à APL LA à aide de laboratoire TA à ATPL TA à APL TA à AL 1ère classe</p> <p>Personnels occupants aéro : TA à chef de garage principal TA à conducteur auto MC TA à conducteur auto 1ère catégorie</p>	<p>Nombre de promotions et effectifs réels (pour tous les corps)</p>	<p>JANVIER 2001</p>	<p>2 MARS 2001</p>	<p>RECTORATS</p>
<p>REGULATION DE LA MOBILITE ACADEMIQUE</p> <p>Préparation des opérations de mouvement inter-académique 2001 : - calendrier des CAPA relatives au mouvement</p>	<p>Nombre de départs à la retraite (pour tous les corps)</p>	<p>DECEMBRE 2000</p>	<p>FEVRIER 2001</p>	<p>RECTORATS</p>
<p>États de transmission des dossiers de demande de mutation (opérateurs mobilisés)</p> <p>États des dates de gestion déconcentrée</p> <p>Éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs au mouvement et à l'engagement (pour tous les corps)</p>	<p>8.0. mobilisé</p>	<p>OCTOBRE 2000</p>	<p>15 NOVEMBRE 2000</p>	<p>RECTORATS</p>

PILOTAGE DE LA GESTION DÉCENTRÉE (DPATE A2)

OPERATIONS	INFORMATIONS DEMANDÉES	CALENDRIER			ABRÉVIATIONS DEPARTES
		DATE D'ENVOI	DATE LIMITE DU RETOUR	BREVES CONCERNÉES	
Détermination et répartition des postes à offrir au recrutement et au mouvement pour 2001	Bilan du recrutement / mouvement pour 2000 par corps et spécialité	Circulaire conjointe D.P.A.T.BD A septembre 2000	18 octobre 2000	Rational Établissements publics nationaux	9 décembre 2000
Détermination et répartition des postes à offrir au recrutement et au mouvement pour 2002	Recrutement / mouvement pour 2002 par corps et spécialité	Circulaire conjointe D.P.A.T.BD A septembre 2000	18 octobre 2000	Rational Établissements publics nationaux	
Établissement de la situation préliminaire à moyen terme des affectés ATCSB	Occupation des emplois par corps et échelles, en personnes physiques et équivalent temps plein-temps équivalent	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA : 1er octobre 2000 (impégo la faculté des informations relatives dans les bases académiques)			
Répartition des postes à offrir à l'insertion professionnelle dans le grade d'administrateur	Nombre de promotions	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA : 1er octobre 2000 (impégo la faculté des informations relatives dans les bases académiques)			
Répartition des postes à offrir à l'insertion professionnelle dans le grade de S.A.S.U. ou dans l'enseignement	Nombre de promotions	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA : 1er octobre 2000 (impégo la faculté des informations relatives dans les bases académiques)			
Répartition des postes à offrir au concours exceptionnel d'admission administrative des services déconcentrés (agent administratif)	Nombre d'ajouts-débit	EXTRACTION DE L'ANNUAIRE AGORA : 1er octobre 2000 (impégo la faculté des informations relatives dans les bases académiques)			

MUTATIONS

NOR : MENP0002386N
 RLR : 610-4F ; 720-4 ; 804-0

NOTE DE SERVICE N°2000-156
 DU 27-9-2000

MEN
 DESCO - DPE - DPATE

Candidatures à un poste relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - année 2001-2002

Texte adressé aux rectrices et recteurs; aux vice-recteurs; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.

■ La présente note de service a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la rentrée scolaire 2001- 2002.

Le recrutement des personnels des services et établissements culturels et de coopération, des personnels de l'assistance technique ou en fonction dans les structures étrangères (postes à pourvoir en application de la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 et du décret n° 73-321 du 15 mars 1973), des personnels pour exercer en écoles européennes feront l'objet de notes spécifiques.

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Personnels concernés

Ces dispositions s'appliquent aux seuls candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale au moment du dépôt du dossier et qui se trouvent dans les situations administratives suivantes: en activité, en congé parental, en disponibilité, en position de détachement en France.

Les personnels déjà détachés auprès du ministère des affaires étrangères ou auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ne sont pas concernés par ces instructions; ils postuleront dans les conditions qui leur seront précisées ultérieurement par leur administration de tutelle.

Nature des postes à pourvoir

Seront à pourvoir des postes d'enseignement,

de direction d'établissement scolaire, d'encadrement administratif ou de gestion financière dans les établissements scolaires du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Ces postes feront l'objet d'une publication au B.O.

L'offre de postes à l'étranger varie selon les années. Le tableau joint en annexe III établi au 1er juillet 2000 est donné à titre indicatif; il doit permettre aux candidats d'apprécier les chances qu'ils ont de voir leur demande aboutir.

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AU DÉPÔT DU DOSSIER

1 - Dossier

Le dossier doit être établi au moyen des imprimés de l'année en cours mis à la disposition des candidats par l'administration de l'éducation nationale (cf. dispositions particulières, annexe I). Le dossier n'est valable que pour le recrutement au titre de la rentrée scolaire 2001- 2002. Seuls les candidats ayant constitué ce dossier pourront bénéficier d'un détachement, quel que soit le corps auquel ils appartiennent. Le dossier complet, rempli et signé, doit être remis au supérieur hiérarchique direct dans les délais les plus brefs. Ce dossier sera acheminé par la voie hiérarchique au service du ministère de l'éducation nationale dont relève le candidat (cf. dispositions particulières, annexe I) et au plus tard aux dates indiquées en annexe II.

Chacun des supérieurs hiérarchiques portera son avis sur la candidature de l'intéressé, son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines, son implication dans ses fonctions.

Les personnels en disponibilité ou en congé parental devront transmettre leur dossier par l'intermédiaire des services académiques dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation. Il est demandé aux autorités hiérarchiques concernées de bien vouloir acheminer les dossiers de candidature au fur et à mesure de leur présentation et au plus tard à la date

mentionnée en annexe. Tout retard de transmission risque en effet de nuire aux candidats.

2 - Formulation des vœux

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes à pourvoir nécessitent une expérience et des qualifications attestées.

Les vœux des candidats qui ne correspondent pas rigoureusement à la description des postes (corps, grade, discipline, fonctions...) ne seront pas pris en compte.

3 - Modalités particulières

Les agents doivent prendre connaissance avec le plus grand soin des spécificités de recrutement du corps auquel ils appartiennent.

3.1 Instituteurs - Professeurs des écoles

Les candidats doivent justifier au minimum de trois ans de services effectifs dans la fonction.

Les candidats ne doivent pas attendre la publication des listes des postes vacants pour établir et transmettre leur dossier de candidature: ce dernier sera actualisé au moyen de fiches de vœux à transmettre ultérieurement ou par saisie minitel, selon un calendrier à respecter impérativement (cf. annexe II).

En France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, les vœux seront saisis exclusivement par la procédure télématique en appelant le 3614 EDUTEL puis en demandant la rubrique EDUTEL concours-carrières; cette procédure s'appliquera du 5 au 20 janvier 2001. Les candidats en disponibilité à l'étranger, ou résidant dans les territoires d'outre-mer formuleront leurs vœux sur les fiches prévues à cet effet et dont la transmission s'effectuera au bureau gestionnaire dans les mêmes délais que ceux impartis à la procédure télématique.

En l'absence de candidature de directeur d'école correspondant au profil demandé, il pourra être fait appel à des agents n'ayant qu'une expérience de direction à l'étranger; dans ces conditions, ces agents ne pourront prétendre bénéficier de la bonification indiciaire de directeur d'école.

Pour les instituteurs et les professeurs des écoles un changement de département par voie de permutation conduit à l'annulation

des autres demandes qui auraient pu être formulées, notamment des demandes de détachement.

3.2 Personnels du second degré, personnels d'éducation et d'orientation

Les candidats doivent justifier au minimum de trois ans de services effectifs dans la fonction.

Les candidats doivent attendre la publication des postes pour constituer leur dossier de candidature. La fiche de candidature sera annexée au B.O. qui publie la liste des postes vacants et disponible sur Internet <http://www.education.gouv.fr>. Les enseignants formuleront directement leurs vœux dans le dossier de candidature.

S'agissant des professeurs d'enseignement général de collège, la satisfaction d'une demande de changement d'académie conduit à l'annulation des autres demandes qui auraient pu être formulées, notamment des demandes de détachement.

3.3 Personnels d'inspection, personnels de direction, CASU, AASU, SASU

Les candidats doivent justifier au minimum de trois ans de services effectifs dans leur poste ou le dernier poste occupé.

Ces personnels devront, dès publication de la présente note de service, demander un dossier de candidature au bureau gestionnaire dont ils dépendent (cf. annexe I). Les candidats attendront la publication des postes au B.O. (voir calendrier en annexe II) pour compléter leur dossier avec l'indication de vœux précis. Ils n'ont donc pas de fiches de vœux à transmettre, leurs vœux devant être indiqués sur le dossier de candidature. Une lettre de motivation sera jointe au dossier. Le dossier complet sera ensuite transmis par la voie hiérarchique (cf. § II. 1) dans le respect du calendrier joint en annexe II.

Les personnels retenus seront avisés individuellement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger de la suite réservée à leur demande.

III - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

1 - Entretiens

Les personnels pour lesquels l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger organise

des entretiens (personnels d'encadrement et d'éducation, directeurs d'école et gestionnaires comptables) seront informés individuellement, par cet organisme, des dates des entretiens qui se tiendront au début du mois de février 2001.

2 - Acceptation du poste

Pour tous les corps concernés, seuls les personnels retenus seront avisés individuellement de la suite donnée à leur demande après avis des commissions consultatives paritaires placées auprès de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger. Lors de l'acceptation du poste, ils présenteront une demande de détachement. Tout refus correspondant à un vœu exprimé devra être dûment justifié.

En position de détachement, les fonctionnaires conserveront dans leur corps d'origine leurs droits à l'avancement et à la retraite, ce qui implique qu'ils supportent la retenue légale pour pensions civiles.

Un nouveau détachement ou un renouvellement de détachement ne pourra être prononcé que si la totalité des versements pour pensions civiles dûs au titre des précédents détachements a été effectuée.

Il est conseillé aux personnels recrutés dans le cadre des dispositions de cette note de service de demander avant leur départ, leur affiliation auprès du centre de sécurité sociale 501 - 72047 Le Mans cedex.

Toutes demandes de renseignements concernant les prestations de la sécurité sociale, pour les frais médicaux engagés en France à l'occasion des congés, ou à l'étranger, peuvent être formulées auprès de cet organisme.

Je vous serais reconnaissant de veiller au respect de ces instructions qui conditionnent le bon déroulement de la prochaine campagne de recrutement pour l'étranger.

Le B.O. peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr>

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

(voir annexes pages suivantes)

Annexe I

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PERSONNELS CONCERNANT LA CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Personnels concernés	Retrait du dossier	Direction gestionnaire compétente, destinataire du dossier
I - Personnels d'encadrement		
1 - CASU Intendants	Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex Bureau DPATE B1	Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement 142, rue du Bac 75357 Paris cedex Bureau DPATE B1 tél. 01 55551380 fax 01 45447011
2 - Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale	Bureau DPATE B2	Bureau DPATE B2 tél. 01 55553986 fax 01 55551670 0155552188
3 - Personnels de direction	Bureau DPATE B3	Bureau DPATE B3 tél. 01 55551943 0155551855 Fax 01 55551709
II - Personnels administratifs APASU AASU SASU	Direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement 142, rue du Bac, Bureau DPATE C1	Bureau DPATE C1 tél. 01 55551540 fax 01 55551641
III - Personnels du second degré, personnels d'éducation et d'orientation		
1 - Résidant en France métropolitaine dans les départements ou territoires d'outre-mer ou exerçant en écoles européennes	- annexe de la note de service publiant les postes - Internet	Direction des personnels enseignants Sous-direction des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation, et des personnels non affectés en académie
2 - En disponibilité à l'étranger	Direction des personnels enseignants * Sous-direction des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation, et des personnels non affectés en académie Bureau DPE C5	DPE C5 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09 tél. 01 55554620 fax 01 55554134

* Les dossiers sont à demander par écrit à l'adresse indiquée ci-contre.

Personnels concernés	Retrait du dossier	Direction gestionnaire compétente, destinataire du dossier
<p>IV - Instituteurs et professeurs des écoles 1 - Résidant en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer</p> <p>2 - En disponibilité à l'étranger, ou résidant dans les territoires d'outre-mer</p>	<p>Inspection académique de rattachement</p> <p>Direction des personnels enseignants * Sous-direction des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation et des personnels non affectés en académie Bureau DPE C4</p>	<p>Direction des personnels enseignants</p> <p>Sous-direction des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation et des personnels non affectés en académie Bureau DPE C4 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09 tél. 01 55 54 75 2 01 55 54 75 3</p>

* Les dossiers sont à demander par écrit à l'adresse indiquée ci-contre.

Annexe II

CALENDRIER DES OPÉRATIONS DE RECRUTEMENT

I - Personnels d'inspection, personnels de direction, CASU, AASU, SASU

Nature des opérations	Calendrier
Publication des postes au B.O.	Début novembre 2000
Date limite de réception des dossiers de candidature	1er décembre 2000 pour les personnels de direction et d'inspection 15 décembre 2000 pour les personnels administratifs
Entretiens	Période du 29 janvier au 16 février 2001

II - Personnels du second degré, personnels d'éducation et d'orientation, instituteurs et professeurs des écoles

Nature des opérations	Personnels du second degré d'information, d'orientation et d'éducation	Instituteurs et professeurs des écoles
Retrait des dossiers de candidature	À la date de publication des postes au B.O. ou sur Internet [cf. annexe I (III.1)] - Bureau DPE C5 [cf. annexe I - II.2]	Inspection académique de rattachement [cf. annexe I (IV.1)] - Bureau DPE C5 [cf. annexe I (IV.2)]
Publication des postes au B. O.	Début décembre 2000	Début décembre 2000
Remise des dossiers au supérieur hiérarchique direct	15 décembre 2000	15 décembre 2000
Transmission des dossiers aux directions gestionnaires par la voie hiérarchique (rectorat ou inspection académique)	Date limite de réception des dossiers au bureau DPE C5 29 décembre 2000*	29 décembre 2000 *
Formulation des vœux	Dans le dossier de candidature	- par voie télématique - ou par fiche de vœux [cf. annexe I (IV.2)]

* Tout dossier reçu au-delà de cette date sera retourné.

Annexe III

RECRUTEMENT AEFÉ - RENTRÉE SCOLAIRE 2000

I - Personnels d'inspection, personnels de direction, CASU, AASU, SASU

Nombre de dossiers de candidature déposés dans les services du ministère de l'éducation nationale et nombre de candidats recrutés par l'AEFE

Catégories de personnel	Nombre de dossiers déposés	Nombre de candidats recrutés
IEN	36	5
Personnels de direction	202	24
CASU	15	3
Autres personnels administratifs (APASU, AASU, SCASU, SASU)	56 AASU 35 SASU	10 AASU 4 SASU

II - Personnels du second degré, personnels d'éducation et d'orientation, instituteurs et professeurs des écoles

Nombre de candidats ayant formulé des vœux et nombre de candidats recrutés par l'AEFE

Catégories de personnel	Nombre de candidats ayant formulé des vœux	Nombre de candidats recrutés
Professeurs agrégés	223	29
Professeurs certifiés	1 339	232
PEGC	17	8
PLP	57	9
CE/CPE	76	13
Instituteurs et professeurs des écoles	1 808	128

STAGES

NOR : MENC0002369X
RLR : 601-3

NOTE DU 27-9-2000

MEN
DRIC

Programme d'études en Allemagne, formation à l'enseignement bilingue pour professeurs stagiaires

■ Organisé dans le cadre d'une coopération entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'éducation du Land de Hesse, avec le soutien du ministère des affaires étrangères et le concours de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), le programme d'études en Allemagne (PEA) offre à des professeurs d'histoire-géographie stagiaires la possibilité d'effectuer une période d'études, de formation et d'enseignement en Allemagne.

Le programme vise à former des professeurs stagiaires, dans la perspective d'un enseignement en allemand d'une partie du programme français de leur discipline, notamment dans les établissements d'enseignement secondaire qui proposent un enseignement bilingue (sections européennes d'allemand et sections conduisant à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur notamment). Il peut accueillir jusqu'à 15 stagiaires.

Les candidats présentés par leur IUFM à la rentrée 2000 et retenus par une commission franco-allemande de sélection, seront accueillis pendant trois mois (janvier-mars 2001) à l'université de Francfort-sur-Main. Durant cette période, le remplacement des professeurs stagiaires dans leur établissement d'affectation doit être assuré par les académies concernées.

Dans le cadre du PEA, les professeurs stagiaires effectuent des périodes d'enseignement dans des lycées de Francfort ou de ses environs et suivent parallèlement un programme de formation spécifique à l'université, dans leur discipline, complété par des cours de perfectionnement en allemand. Ils bénéficient de l'assistance d'un tuteur.

Durée du stage: 1er janvier-31 mars 2001. Aucune prolongation n'est possible.

Conditions de candidature: Être admis aux épreuves théoriques du CAPES ou à l'agrégation d'histoire-géographie en 2000 et être inscrit dans un IUFM en qualité de professeur stagiaire pendant l'année scolaire 2000-2001.

Aide financière: Allocation de 600 DM par mois.

Connaissance de l'allemand: De bonnes connaissances de l'allemand, correspondant au niveau Mittelstufe III de l'Institut Goethe, sont exigées. Tous les candidats doivent obligatoirement passer le test de langue de cet institut et joindre à leur dossier de candidature le formulaire établi par le DAAD attestant leur niveau de langue.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 15 octobre 2000, sous couvert de l'IUFM d'origine, à l'adresse suivante:

Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), à l'attention de Mme Courty, 24, rue Marbeau, 75116 Paris, tél. 01 441 702 33, fax: 01 441 702 31, e-mail: courtyl@daad.asso.fr

Origine de l'avis: délégation aux relations internationales et à la coopération, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris, tél. 015550899.

M OUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENS0002317A

ARRÊTÉ DU 12-9-2000
JO DU 20-9-2000MEN
DES A12

Directeur de l'école d'ingénieurs en modélisation mathématique et mécanique de l'université Bordeaux I

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale

en date du 12 septembre 2000, M. Baste Stéphane, professeur des universités, est nommé directeur de l'école d'ingénieurs en modélisation mathématique et mécanique de l'université Bordeaux I, pour une durée de cinq ans à compter du 26 mars 1998.

NOMINATIONS

NOR : MENP0002439A
NOR : MENP0002440A

ARRÊTÉS DU 31-8-2000

MEN - DPE
MES

Maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers stagiaires - année 2000

NOR : MENP0002439A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 31 août 2000, les soixante-dix candidats dont les noms suivent, inscrits sur les listes d'admission au concours organisé pour le recrutement au titre de l'année 2000, sont à compter du 1er septembre 2000, nommés maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers stagiaires, et affectés auprès des centres hospitaliers et universitaires ci-dessous désignés :

CHU de Besançon (université de Besançon)

- M. Aubin François

Biologie cellulaire (type biologique, dermatovénérologie)

Service de dermatologie fonctionnelle, CHU/hôpital Saint-Jacques

Emploi n° 443 MCPH 0471

- M. Muret (Patrice)

Pharmacologie fondamentale-pharmacologie clinique : option pharmacologie clinique

Service de pharmacologie - explorations fonctionnelles cardio-respiratoires et cérébrales,

CHU/hôpital Jean Minjoz

Emploi n° 483 MCPH 1002

CHU de Bordeaux (UFR I - université Bordeaux II)

- Mme Valli Nathalie

Biophysique et traitement de l'image

Service de médecine nucléaire, groupe hospitalier Sud

Emploi n° 431 MCPH 0254

- M. Guehl Dominique

Physiologie (type biologique)

Service d'exploration fonctionnelle du système nerveux, CHU

Emploi n° 442 MCPH 0396

CHU de Bordeaux (UFR II - université Bordeaux II)

- Mme Godin Marie, épouse Parrens
Anatomie et cytologie pathologiques (type clinique)
Service d'anatomie pathologique, groupe hospitalier Sud
Emploi n° 423 MCPH 0559

CHU de Bordeaux (UFR III - université Bordeaux II)

- M. Casoli Vincent
Anatomie (type clinique, chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique)
Service des brûlés, groupe hospitalier Pellegrin
Emploi n° 421 MCPH 0052

CHU de Brest (université de Brest)

- Mme Cheze Catherine, épouse Le Rest
Biophysique et traitement de l'image
Service de médecine nucléaire
Emploi n° 431MCPH 1032
- M. Oger Emmanuel
Thérapeutique (type clinique, médecine interne)
Département de médecine interne et pneumologie
Emploi n° 484 MCPH 0733

CHU de Caen (université de Caen)

- M. Moreau Sylvain
Anatomie (type clinique, oto-rhino-laryngologie)
Service d'oto-rhino-laryngologie, CHU Côte de Nacre
Emploi n° 421 MCPH 0338
- M. Hanouz Jean-Luc
Anesthésiologie et réanimation chirurgicale (type clinique)
Département d'anesthésie - réanimation chirurgicale, CHU Côte de Nacre
Emploi n° 481 MCPH 0340

CHU de Clermont-Ferrand (université Clermont - Ferrand I)

- Mme Penault Frédérique, épouse Llorca
Anatomie et cytologie pathologiques (type clinique)
Centre régional de lutte contre le cancer (centre Jean-Perrin) (par convention)
Emploi n° 423 MCPH 0689

CHU de Dijon (université de Dijon)

- M. Lalande Alain
Biophysique et traitement de l'image
Service de spectroscopie, RMN et médecine nucléaire, CHU

Emploi n° 431 MCPH 0503

- M. Bardou Marc
Pharmacologie fondamentale - pharmacologie clinique : option pharmacologie clinique
Service de pharmacologie, unité fonctionnelle de pharmacologie clinique, CHU
Emploi n° 483 MCPH 1339

CHU de Grenoble (université Grenoble I)

- M. Boutonnat Jean
Histologie, embryologie cytogénétique (type biologique)
Département de biologie et pathologie de la cellule

Emploi n° 422 MCPH 0081

- M. Garban Frédéric
Hématologie (type clinique)
Service d'hématologie clinique
Emploi n° 471 MCPH 0072

CHU de Lille (université Lille II)

- M. Demondion Xavier
Anatomie (type clinique, radiologie et imagerie médicale)
Service de radiologie ostéoarticulaire, hôpital Roger Salengro
Emploi n° 421 MCPH 0423

- Mme Maucourant Ariane, épouse Leroyer
Médecine du travail et des risques professionnels (type clinique)
Service de médecine du travail, pathologie professionnelle et environnement, CHRU
Emploi n° 462 MCPH 0889

- M. Renard Jean-Marie
Biostatistiques et informatique médicale (type clinique)
Département d'information médicale, CHRU
Emploi n° 464 MCPH 0237

- Mme Houache Myriam, épouse Labalette
Immunologie (type biologique)
Laboratoire d'immunologie, faculté de médecine
Emploi n° 473 MCPH 0297

CHU de Lyon (UFR Lyon Grange blanche - université Lyon I)

- M. Bringuier Pierre, Paul
Histologie, embryologie cytogénétique (type biologique)
Laboratoire d'anatomie pathologique, hôpital Édouard-Herriot
Emploi n° 422 MCPH 1565

- M. Croisille Pierre
Radiologie et imagerie médicale (type biologique)

Service de radiologie A, hôpital cardiologique
Emploi n° 432 MCPH 0604

CHU de Lyon (UFR Lyon Laennec - université Lyon I)

- M. Cucherat Michel
Biostatistiques et informatique médicale (type biologique)

Unité hospitalière d'épidémiologie, information médicale, centre hospitalier Lyon - Sud

Emploi n° 464 MCPH 0617

CHU de Lyon (UFR Lyon Nord - université Lyon I)

- M. Tanière Philippe
Anatomie et cytologie pathologiques (type clinique)

Laboratoire d'anatomie pathologique, hôpital

Édouard-Herriot

Emploi n° 423 MCPH 0971

CHU de Marseille (université Aix-Marseille II)

- Mme Labit Corinne, épouse Bouvier
Anatomie et cytologie pathologiques (type biologique)

Laboratoire d'anatomie pathologique et neuropathologie, hôpital de La Timone

Emploi n° 423 MCPH 0472

- M. Bartolomei Fabrice
Physiologie (type clinique)

Service d'explorations fonctionnelles du système nerveux, hôpital de La Timone

Emploi n° 442 MCPH 0459

- Mme Levy Annie, épouse Mozziconacci
Biologie cellulaire (type biologique)

Laboratoire de biochimie, hôpital Nord

Emploi n° 443 MCPH 0488

- Mme Atlan Catherine, épouse Gepner
Nutrition (type clinique)

Service de nutrition - maladies métaboliques et endocrinologie, hôpital Sainte-Marguerite

Emploi n° 444 MCPH 0750

- M. Fournier Pierre, Édouard
Bactériologie, virologie - hygiène : option bactériologie - virologie (type biologique)

Laboratoire de microbiologie, hôpital Nord

Emploi n° 451 MCPH 0780

- M. Costello Régis
Hématologie (type biologique)

Département d'oncologie - hématologie,

institut Paoli Calmettes (par convention)

Emploi n° 471 MCPH 0825

- M. Bertucci François
Cancérologie - radiothérapie : option cancérologie (type clinique)

Département d'oncologie médicale, institut Paoli Calmettes (par convention)

Emploi n° 472 MCPH 0474

- M. Simon Nicolas
Pharmacologie fondamentale - pharmacologie clinique : option pharmacologie fondamentale

Laboratoire de pharmacologie clinique, hôpital

de La Timone

Emploi n° 483 MCPH 1153

CHU de Montpellier (UFR de Montpellier - Nîmes - université Montpellier I)

- M. Roger Pascal
Anatomie et cytologie pathologiques (type biologique)

Service d'anatomie et cytologie pathologiques, hôpital Lapeyronie

Emploi n° 423 MCPH 0275

- M. Hayot Maurice
Physiologie (type biologique)

Service central de physiologie clinique, hôpital Arnaud de Villeneuve

Emploi n° 442 MCPH 0276

CHU de Nîmes (UFR de Montpellier - Nîmes - université Montpellier I)

- Mme Michaux Sylvie, épouse Charachon
Bactériologie, virologie - hygiène : option bactériologie - virologie (type biologique)

Laboratoire de bactériologie, virologie et parasitologie, CHU

Emploi n° 451 MCPH 0277

CHU de Nancy (université Nancy I)
- M. Lozniewski Alain
Bactériologie, virologie - hygiène : option bactériologie - virologie (type biologique)

Laboratoire de bactériologie, hôpital central

Emploi n° 451 MCPH 0347

CHU de Nantes (université de Nantes)
- Mme Gautreau Marie-Françoise, épouse Heymann
Anatomie et cytologie pathologiques (type biologique)

Laboratoire d'anatomie pathologique, hôpital G. et R. Laennec

Emploi n° 423 MCPH 0378

- M. Couturier Olivier

Biophysique et traitement de l'image
Service de médecine nucléaire, Hôtel-Dieu et
hôpital G. et R. Laennec

Emploi n° 431 MCPH 0386

- M. Masson Damien

Biochimie et biologie moléculaire
Laboratoire de biochimie spécialisée, Hôtel-
Dieu

Emploi n° 441 MCPH 0676

- M. Nguyen Daminh, Jean-Michel

Biostatistiques et informatique médicale (type
biologique)

Unité d'informatique et de statistiques médi-
cales, pôle d'information médicale, d'évalua-
tion et de santé publique

Emploi n° 464 MCPH 0384

CHU de Nice (université de Nice)

- Mme Magnié Marie-Noëlle, épouse Mauro

Physiologie (type biologique)
Service d'exploration fonctionnelle du système
nerveux, hôpital Pasteur

Emploi n° 442 MCPH 0671

- M. Schneider Stéphane

Nutrition (type clinique)
Service de gastro-entérologie - nutrition, hôpital
de l'Archet 2

Emploi n° 444 MCPH 0932

CHU de Poitiers (université de Poitiers)

- Mme Diaz Véronique

Physiologie (type biologique)
Service d'explorations fonctionnelles,
physiologie respiratoire de l'exercice, pavillon
René Beauchant, cité hospitalière de la
Milétrie

Emploi n° 442 MCPH 0389

CHU de Rennes (université Rennes I)

- M. Gaillot Olivier

Bactériologie, virologie - hygiène : option
bactériologie - virologie (type biologique)
Laboratoire de bactériologie - virologie, hôpital
Pontchaillou

Emploi n° 451 MCPH 0988

- M. Gangneux Jean-Pierre

Parasitologie et mycologie (type biologique)
Laboratoire de parasitologie, mycologie et
immunologie parasitaire, hôpital Pont-
chaillou

Emploi n° 452 MCPH 1354

CHU de Rouen (université de Rouen)

- Mme Barbier Noëlle, épouse Frébourg
Bactériologie, virologie - hygiène : option
bactériologie - virologie (type biologique)

Département de microbiologie, unité de bacté-
riologie, hôpital Charles Nicolle

Emploi n° 451 MCPH 1343

CHU de Saint-Étienne (université de Saint-Étienne)

- Mme Trombert-Pavioit Béatrice

Épidémiologie, économie de la santé et
prévention (type clinique)

Service de santé publique, hôpital Saint-Jean-
Bonfonds

Emploi n° 461 MCPH 0766

CHU de Strasbourg (université Strasbourg I)

- Mme Vilge Véronique, épouse Kemmel

Biochimie et biologie moléculaire
Laboratoire de biochimie, hôpital de Haute-
pierre

Emploi n° 441 MCPH 1459

- M. Guerin Éric

Biologie cellulaire (type biologique)
Laboratoire de biochimie, hôpital de Haute-
pierre

Emploi n° 443 MCPH 0648

- Mme Letscher Valérie, épouse Bru

Parasitologie et mycologie (type biologique)
Laboratoire de parasitologie, hôpital civil

Emploi n° 452 MCPH 0410

- M. Monassier Laurent

Pharmacologie fondamentale - pharmacolo-
gie clinique : option pharmacologie fonda-
mentale
Service d'hypertension, maladies vasculaires et
pharmacologie clinique, hôpital civil

Emploi n° 483 MCPH 0629

CHU de Toulouse (UFR de Toulouse Purpan- université Toulouse III)

- M. Ouhayoun Éric

Biophysique et traitement de l'image
Service de médecine nucléaire, hôpital
Purpan

Emploi n° 431 MCPH 0520

CHU de Toulouse (UFR de Toulouse Rangueil - université Toulouse III)

- M. Chaynes Patrick

Anatomie (type clinique, neurochirurgie)
Service de neurochirurgie, hôpital Rangueil

Emploi n° 421 MCPH 1016

CHU de Tours (université de Tours)

- Mme Eder Véronique
Biophysique et traitement de l'image
Service d'explorations fonctionnelles par les
méthodes physiques, hôpital Trousseau
Emploi n° 431 MCPH 0432

**CHU de Paris (UFR Cochin - Port - Royal -
université Paris V)**

- Mme Cuisset Laurence
Biochimie et biologie moléculaire
Service de biochimie, groupe hospitalier
Cochin - Saint-Vincent-de-Paul
Emploi n° 441 MCPH 1505

- M. Bouscary Didier
Hématologie (type clinique)
Service d'hématologie biologique, groupe
hospitalier Cochin - Saint-Vincent-de-Paul
Emploi n° 471 MCPH 0827

**CHU de Paris (UFR Necker - Enfants
malades - université Paris V)**

- Mme Chaix Marie-Laure, épouse Baudier
Bactériologie, virologie - hygiène : option
bactériologie - virologie (type biologique)
Service de bactériologie - virologie, hôpital
Necker - Enfants malades
Emploi n° 451 MCPH 1022

**CHU de Paris (UFR Broussais - Hôtel-Dieu -
université Paris VI)**

- M. Duong Van Huyen Jean-Paul
Anatomie et cytologie pathologiques (type
clinique)

Département d'anatomie pathologique, hôpital
européen Georges Pompidou
Emploi n° 423 MCPH 2641

- Legrand Ollivier
Hématologie (type clinique)
Département d'hématologie - oncologie, Hôtel-
Dieu

Emploi n° 471 MCPH 2126
- M. Boutouyrie Pierre

Pharmacologie fondamentale - pharmacologie
clinique : option pharmacologie clinique
Département de pharmacologie, hôpital
européen Georges Pompidou

**CHU de Paris (UFR La Pitié - Salpêtrière -
université Paris VI)**

- M. Straus Christian
Physiologie (type biologique)

Service de physiologie 1, groupe hospitalier
La Pitié - Salpêtrière
Emploi n° 442 MCPH 2262

- M. Robert Jérôme
Bactériologie, virologie - hygiène : option
hygiène (type biologique)

Service de bactériologie - virologie, groupe
hospitalier La Pitié - Salpêtrière
Emploi n° 451 MCPH 2085

**CHU de Paris (UFR Saint - Antoine -
université Paris VI)**

- Mme Bellocq Agnès
Physiologie (type biologique)
Service de physiologie, hôpital Tenon
Emploi n° 442 MCPH 2291

**CHU de Paris (UFR Bichat - Beaujon -
université Paris VII)**

- Mme Berrebi Patsy, Dominique
Anatomie et cytologie pathologiques (type
biologique)

Service d'anatomie pathologique, hôpital
Robert Debré
Emploi n° 423 MCPH 0981

- Mme Gérard Bénédicte
Génétique (type biologique)
Service de biochimie B, hôpital Bichat
Emploi n° 474 MCPH 0994

**CHU de Paris (UFR Lariboisière - Saint-
Louis - université Paris VII)**

- Mme Parlier Caroline, épouse Cuau
Anatomie (type clinique, radiologie et imagerie
médicale)

Service de radiologie 2, hôpital Lariboisière
Emploi n° 421 MCPH 1597

**CHU de Paris (UFR du Kremlin - Bicêtre -
université Paris XI)**

- M. Ghaleh-Marzban Taghi Bijan
Pharmacologie fondamentale - pharmaco-
logie clinique : option pharmacologie fonda-
mentale

Service de pharmacologie biologique, hôpital
Bicêtre
Emploi n° 483 MCPH 1036

**CHU de Paris (UFR de Créteil - université
Paris XII)**

- Mme Lechapt Emmanuèle, épouse Zalzman
Histologie, embryologie cytogénétique (type
biologique)

Service d'histologie, embryologie cytogénétique,

hôpital Henri-Mondor
Emploi n° 422 MCPH 0123
- Mme Bralet Marie-Pierre
Anatomie et cytologie pathologiques (type biologique)
Service d'anatomie pathologique, hôpital Henri-Mondor
Emploi n° 423 MCPH 0210
- M. Lefaucheur Jean-Pascal
Physiologie (type biologique)
Service d'explorations fonctionnelles, hôpital Henri-Mondor
Emploi n° 442 MCPH 0125
CHU de Paris (UFR de Bobigny - université Paris XIII)
- Mme Lagorce Christine, épouse Pagès
Anatomie et cytologie pathologiques (type biologique)
Service d'anatomie pathologique, hôpital Avicenne
Emploi n° 423 MCPH 0766.

NOR : MENP0002440A

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 31 août 2000, les dix candidats dont les noms suivent, inscrits sur les listes d'admission au concours organisé pour le recrutement au titre de l'année 2000, sont à compter du 1er septembre 2000, nommés maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers stagiaires, et affectés auprès des centres hospitaliers et universitaires ci-dessous désignés :

CHU de Lyon (UFR Lyon - Sud - université Lyon I)

- Mme Viart - Ferber Chantal
Physiologie (type biologique)
Laboratoire d'explorations fonctionnelles du système nerveux, centre hospitalier Lyon - Sud
Emploi n° 442 MCPH 0631

CHU de Nancy (université Nancy I)

- M. Kramer Michael
Épidémiologie, économie de la santé et prévention (type biologique)
Laboratoire d'hygiène hospitalière, hôpital de Brabois
Emploi n° 461 MCPH 0364

- M. Philippe Christophe
Génétique (type biologique)
Laboratoire de génétique, hôpital de Brabois
Emploi n° 474 MCPH 0348
CHU de Rennes (université Rennes I)
- Mme Galibert Marie-Dominique, épouse Anne
Biochimie et biologie moléculaire
Laboratoire de biochimie médicale, hôpital Sud

Emploi n° 441 MCPH 0408

CHU de Rouen (université de Rouen)

- M. Jacquot Serge
Immunologie (type biologique)
Laboratoire d'immuno - pathologie clinique et expérimentale, hôpital Charles Nicolle
Emploi n° 473 MCPH 1297

CHU de Tours (université de Tours)

- M. Pagès Jean-Christophe
Biochimie et biologie moléculaire
Service de biochimie, hôpital Trousseau
Emploi n° 441 MCPH 0434

- M. Halimi Jean-Michel

Thérapeutique (type clinique)
Service de néphrologie, hôpital Bretonneau
Emploi n° 484 MCPH 0378

CHU de Paris (UFR Necker - Enfants malades - université Paris V)

- Mme Sarnacki Sabine
Biologie du développement et de la reproduction (type clinique, chirurgie infantile)
Service de chirurgie infantile 1, hôpital Necker - Enfants malades
Emploi n° 545 MCPH 2108

CHU de Paris (UFR La Pitié - Salpêtrière - université Paris VI)

- M. Sanson Marc
Histologie, embryologie cytogénétique (type clinique, neurologie)
Service de neurologie 2, groupe hospitalier La Pitié - Salpêtrière
Emploi n° 422 MCPH 2080

CHU de Paris (UFR de Bobigny - université Paris XIII)

- M. Adnet Frédéric
Thérapeutique (type biologique)
Service d'anesthésie - réanimation, hôpital Avicenne
Emploi n° 484 MCPH 0696.

NOMINATION

NOR : MENA0002412A

ARRETE DU 27-9-2000

MEN
DPATE B3

CAPN des personnels de direction de 1ère catégorie

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens; L. n° 84-16
du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.;
D. n° 88-343 du 11-4-1988 mod.; A. du 10-2-1999*

Article 1 - Les dispositions de l'article 1er
de l'arrêté du 10 février 1999 susvisé sont
modifiées comme suit :

Représentants titulaires de l'administration

Au lieu de : M. Senecat, inspecteur général de
l'éducation nationale, doyen du groupe établis-
sements et vie scolaire,

lire : M. Perret, inspecteur général de l'éducation

nationale, doyen du groupe établissements et
vie scolaire.

Le reste sans changement.

Article 2 - La directrice des personnels admi-
nistratifs, techniques et d'encadrement est
chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 septembre 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement

Béatrice GILLE

GENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Émissions télévisées prévues sur "La Cinquième"
du 16 au 20 octobre 2000*

LUNDI 16 OCTOBRE

9 H 10 - 9 H 25

GALILÉE (collèges - lycées) : Design - designers. Cette série propose : **Olivier Gagnère**

Olivier Gagnère est l'un de ces grands designers français avec qui cette série, consacrée au design et à son importance grandissante dans la société d'aujourd'hui, invite à faire connaissance. Olivier Gagnère a autant de succès à l'étranger qu'auprès d'un public français fortuné. Des coupes de cristal, des services de table et des vases en porcelaine, des bougeoirs et des lampes... il ennoblit de ses objets les lieux les plus raffinés offerts au public, comme le célèbre café Marly, sis dans l'enceinte du Louvre, face à la Pyramide. C'est ainsi qu'il raconte comment il a transformé un salon Henri IV en restaurant fonctionnel réservé à une clientèle sophistiquée. Le style Gagnère, c'est ouvrir à la modernité, sans rompre avec une certaine tradition.

MARDI 17 OCTOBRE

9 H 10 - 9 H 25

GALILÉE (lycées) : L'esprit des lois. Cette série propose : **Contre le racisme**

À partir de quelques-uns des grands textes de loi votés au cours de ces vingt dernières années, la série montre l'évolution de la société et la nécessité devant laquelle se trouve tout pouvoir politique de légiférer. En 1990, le groupe communiste et Jean-Claude Gayssot présentaient à l'Assemblée nationale un projet de loi réprimant tout acte raciste, xénophobe et antisémite. Née à un moment où l'extrême droite était active, cette loi prévoyait de sanctionner toute déclaration négationniste. Elle a permis ainsi d'avoir un appareil juridique efficace pour lutter contre tout acte raciste. Mais est-elle suffisamment appliquée ?

MERCREDI 18 OCTOBRE

9 H 10 - 9 H 25

GALILÉE (collèges) : Enquête d'auteur. Cette série propose : **"La bibliothécaire" de Gudule**

Parce que "Lire est un acte essentiel, lire ne va pas forcément de soi, lire doit rester un plaisir, cette série se propose de donner à voir une littérature vivante, une littérature en train de se faire". Chaque émission se veut un outil d'appropriation du texte du roman présenté. Dans le roman du jour, le jeune Guillaume, en compagnie d'une étrange jeune fille, va se lancer dans un voyage fantastique au pays des livres et de l'écriture, à la recherche du grimoire magique. L'auteur est intégré dans la continuité dramatique et donne des éclaircissements sur les personnages, les situations, l'écriture même de son roman.

JEUDI 19 OCTOBRE

9 H 10 - 9 H 25

GALILÉE (lycées) : Limites de recherche. Cette série propose : **L'homme à l'égal de Dieu**

À l'aube du troisième millénaire, les découvertes scientifiques se succèdent de plus en plus vite. Pourtant, dans chaque discipline, il existe des énigmes, des inconnues sur lesquelles la recherche fondamentale butte. Guidée par un chercheur, chaque émission pose une énigme. C'est donc avec Guy Ourisson, chercheur au CNRS, que l'émission du jour pose la question de savoir comment fabriquer du "vivant", simplement une cellule primitive, une cellule du tout début, parce que les cellules de maintenant sont bien trop complexes, elles ont évolué. Le problème, c'est que les cellules primitives ont disparu depuis trois milliards et demi d'années et que, pour espérer en fabriquer, il faut déjà comprendre comment la vie est apparue sur Terre.

VENDREDI 20 OCTOBRE

9 H 10 - 9 H 25

GALILÉE (collèges) : Imagerie d'histoire. Cette série propose : **Robespierre**

Les imageries d'histoire révèlent l'esprit de l'époque où elles ont été produites, mais pour mieux comprendre ces réalités anciennes, il convient de mener une enquête sur le terrain et de rencontrer des spécialistes. Une image montre Robespierre en train de guillotiner le bourreau, après avoir fait guillotiner toute la France. Cette image date du moment où la Convention nationale est dominée par les vainqueurs de Robespierre. Dans le Paris d'aujourd'hui, on recherche les traces de l'Incorruptible. Peu à peu, derrière la caricature d'un Robespierre avide de pouvoir et de sang, se dessine le portrait d'un homme épris d'ordre, de justice, porteur d'un grand projet politique, confronté aux circonstances dramatiques de la Révolution française.

*** Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.**

*N.B. - Les guides des émissions sont disponibles sur Internet : www.cndp.fr
rubrique Produits et catalogues, sous-rubrique Galilée.*